Commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

14 OCTOBRE 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 4

1.1 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Pistes d'économies et arbitrages sectoriels dans le cadre du conclave budgétaire» 4

1.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Capacité réelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles à reprendre les missions des provinces wallonnes en cas de suppression de celles-ci» 9

1.3 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Réponse à l'analphabétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles» 10

1.4 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Liste noire des associations d'éducation permanente» 12

1.5 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Moratoire relatif à l'éducation permanente» 12

1.6 Question de M. Chris Massaki, intitulée «L'ASBL Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) organise une conférence "L'arnaque Arizona s'attaque aux droits des femmes" avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 16

1.7 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Sécurité et stratégies de protection contre les vols dans les musées» 17

1.8 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Accessibilité et fréquentation des spectacles en Fédération Wallonie-Bruxelles» 20

1.9 Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Conférence MONDIACULT 2025 de l'UNESCO» 22

1.10 Question de Mme Isabelle Greco, intitulée «Sommet mondial de la culture de l'UNESCO à Barcelone» 22

1.11 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Défense et valorisation du secteur culturel francophone» 26

1.12 Question de Mme Isabelle Greco, intitulée «Financement des Prix Maeterlinck de la critique» 27

1.13 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Avenir et soutien de l'événement "Décrocher la Lune"» 29

1.14 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Promotion de la culture belge francophone en Californie» 31

1.15 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Avenir de la Zinneke Parade menacé» 33

1.16 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Impact de la réforme du chômage sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 35

1.17 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Festival de la bande dessinée en Fédération Wallonie-Bruxelles» 36

1.18 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Nouvelle plateforme pour les aides à la diffusion destinées au secteur artistique» 38

1.19 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Actions pour l'avenir de la lecture» 40

1.20 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Accessibilité des musées aux personnes malvoyantes» 42

1.21 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État d'avancement du dossier de rénovation de l'Hôtel de Biolley à Verviers et perspectives pour le projet muséal» 44

2 Ordre des travaux 46

Présidence de M. Bruno Lefèbvre, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Pistes d'économies et arbitrages sectoriels dans le cadre du conclave budgétaire»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous n'avez cessé de répéter que les économies à venir seraient particulièrement douloureuses pour tous les secteurs de la Fédération, avec l'objectif de réaliser des économies structurelles de plus de 300 millions d'euros étalées sur trois ans. Cette somme devait être trouvée lors du dernier conclave budgétaire. Nous avons appris qu'il s'agira finalement de 700 millions d'euros d'économies à l'horizon 2029.

La conférence de presse que vous avez organisée vendredi en a horrifié plus d'un, moi y compris. Alors que vous vous congratuliez les uns et les autres d'avoir trouvé un accord, vous n'avez pas dit un mot à l'égard des personnes qui vont souffrir à cause de vos mesures et de vos décisions. Pourtant, ces personnes existent bel et bien: ce sont les enseignants, les élèves, tous les acteurs du secteur culturel, les familles, les jeunes, etc.

Vous avez osé dire que chacun devait faire sa part. Mais sa part de quoi? Pour apporter sa part à un effort commun, il faut adhérer au projet et en partager les objectifs, ce qui n'est pas du tout le cas des différents secteurs concernés. Vous ne le savez sans doute pas, puisque vous n'avez pas pris le temps de consulter.

Les différents secteurs attendent une clarification au sujet des informations distillées lors de la conférence de presse. Trop de zones d'ombre subsistent concernant le montant des efforts à fournir, leur temporalité et leurs modalités. Cependant, nous avons bien compris que les familles devront payer plus pour des services publics dont la qualité sera amoindrie par vos coupes budgétaires. Des emplois seront détruits et les travailleurs qui resteront à bord verront leur charge de travail augmenter. Ils devront faire plus dans de moins bonnes conditions.

Lors de votre conférence de presse, vous avez annoncé, entre autres, près de 13 millions d'euros d'économies en 2026 dans le secteur culturel, grâce notamment à la non-indexation des subventions culturelles et à la réduction des aides ponctuelles. Pouvez-vous revenir en détail sur ces mesures? Comment se chiffrent-elles? Comment se répartissent ces 13 millions d'euros d'économies? Cela

concerne-t-il les subventions relatives à l'emploi ou au fonctionnement? Quelles aides ponctuelles seront-elles visées?

Par ailleurs, vous ne l'avez pas annoncé lors de votre conférence de presse ou lors de votre présentation hier en commission du Budget, mais vous avez licencié 55 employés de la Médiathèque Nouvelle en supprimant du jour au lendemain les moyens de cette institution, sans la moindre annonce préalable. Ce matin, j'ai écouté son président, Jean-Jacques Deleeuw, en parler dans l'émission «*Matin Première*». Cette économie est-elle intégrée dans les 13 millions d'euros d'économies annoncés? Comment les personnes licenciées seront-elles accompagnées pour retrouver un emploi? M. Deleeuw a parlé de reclassement. Un dialogue s'est-il installé entre votre cabinet et la Médiathèque Nouvelle? Comment les collections de la Médiathèque Nouvelle seront-elles désormais gérées?

Des dizaines de milliers de personnes – sans doute même plus de 100 000 personnes – vont défiler aujourd'hui dans la rue pour dénoncer les mesures annoncées par le gouvernement fédéral et aussi pour exprimer leur inquiétude face aux économies que vous avez l'intention de réaliser. Comme nous, ces personnes attendent une réponse de votre part et des précisions sur ce que vous allez faire dans les jours et les semaines à venir.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En préambule, je rappelle que le gouvernement s'est inscrit dans une trajectoire budgétaire pour la période 2026-2029 qui ne se limite donc pas au budget initial de 2026. Comme je l'ai expliqué hier en commission du Budget, l'exercice demande un peu de gymnastique intellectuelle, parce que certains chiffres concernent l'année 2026 tandis que d'autres mesures sont pluriannuelles et auront des effets qui s'étendent sur plusieurs années. Ces dernières n'apparaissent pas dans les annonces faites pour 2026, puisque, tout en menant un conclave pour la période 2026-2029, nous avons réalisé un budget pour l'année 2026.

Ce travail budgétaire entamé dès l'entrée en fonction du gouvernement s'est accéléré dès le mois de mai, puisque plusieurs groupes de travail ont été créés et une mission a été confiée à un comité d'experts. Le rapport de ce comité, présenté en commission du Budget il y a quinze jours, a permis d'objectiver le diagnostic et d'identifier les leviers d'action sous l'angle économique.

Les experts ont confirmé le constat d'une forte détérioration du déficit global de la Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières années, atteignant 1,5 milliard d'euros en 2024 pour des recettes s'élevant à 13 milliards d'euros. Ils ont surtout mis en exergue les répercussions de ce déficit, à savoir le risque d'un emballement de la dette et, à terme, de réelles difficultés à dégager de nouvelles marges. Il faut bien mesurer que, sans inflexion de la trajectoire budgétaire, la charge d'intérêt galopante représente structurellement moins de moyens pour nos politiques

publiques et les secteurs qui les portent. Le groupe d'experts a insisté sur l'urgence de prendre des mesures permettant de réduire significativement le déficit.

Lors de conclave, le gouvernement a pris ses responsabilités et a pris des décisions politiques, notamment en se basant sur la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il a donc repris certaines des solutions proposées par le comité des experts, alors que d'autres n'ont pas été retenues.

Le résultat de ce travail correspond à plus de 700 millions d'euros d'économies à l'horizon 2029, dont 200 millions seront réinvestis dans des politiques nouvelles en lien avec la DPC. L'effort collectif correspond donc à plus de 500 millions d'euros d'économies nettes, auxquelles tous les domaines de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont effectivement participé. Ces chiffres seront confirmés et détaillés dans les prochaines semaines, puisqu'un comité de monitoring sera organisé la semaine prochaine et que les travaux budgétaires permettront d'entrer dans les détails.

J'en viens aux mesures d'économie prévues en 2026 relevant des compétences de cette commission.

Dans le domaine des relations internationales, nous avons décidé de réduire d'un million d'euros la dotation à Wallonie-Bruxelles International (WBI) par rapport au montant alloué lors de l'ajustement budgétaire de 2025. Cette économie intervient alors que, dans le courant de l'année 2025, WBI est devenu propriétaire, ce qui met fin au paiement annuel d'un canon emphytéotique dont la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 1,2 million d'euros.

Dans les matières relevant de la ministre-présidence, les efforts importants déjà consentis lors de l'ajustement conduisent à ne pas en prévoir de nouveaux dans le budget initial de 2026.

Dans les domaines de la culture et de l'éducation permanente, deux mesures à portée transversale ont été choisies: la non-indexation en 2026 et un moratoire.

Le gel d'indexation est une mesure équitable et transversale appliquée à toutes les allocations budgétaires soumises à l'indexation, à l'exception des allocations budgétaires relatives au secteur non marchand et au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Sont donc visés les conventions pluriannuelles et les contrats-programme pour lesquels une indexation a été prévue. Cette mesure permettra d'économiser 3,8 millions d'euros.

Le moratoire, quant à lui, s'applique aux nouveaux agréments et nouvelles reconnaissances. Il sera en vigueur jusqu'en 2028 pour les secteurs suivants: les centres culturels, la lecture publique, le domaine des langues, des lettres et du livre, les centres d'expression et de créativité (CEC), l'éducation permanente et les arts plastiques. Ce moratoire apporte une solution à l'augmentation

exponentielle des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la culture qu'a souligné le rapport des experts.

Si nos décrets prévoient déjà que les reconnaissances et subventions interviennent dans la limite des moyens disponibles, il nous semblait important que les opérateurs disposent d'une certaine prévisibilité pour leur éviter des procédures administratives qui sont parfois lourdes et dont l'issue défavorable était déjà connue, étant donné la situation budgétaire.

Il ne s'agit donc pas d'une économie, puisque les enveloppes sont gelées, mais bien d'une absence de dépense. Le montant identifié pour l'année 2026 s'élève à environ 10 millions d'euros. Il sera de près de 15 millions d'euros à l'horizon 2029. Aucune mesure n'a été prise à l'encontre des contrats triennaux de création, de diffusion et de services.

En ce qui concerne le PECA, la trajectoire budgétaire progressive des moyens octroyés sera revue afin de la prolonger pendant cinq ans et d'asseoir davantage l'éducation culturelle et artistique (ECA) dans les pratiques pédagogiques. Ce lissage sur une période de dix ans permettra aux écoles de mieux absorber les moyens disponibles.

Nous avons aussi décidé, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), de mettre fin, à partir de 2027, au subventionnement des opérateurs de centre d'archives et d'éducation permanente qui sont directement liés à des partis politiques bénéficiant d'une dotation fédérale.

Enfin, je vous livre une information qui n'a pas été mentionnée lors de la conférence de presse, car nous souhaitions en réserver la primeur aux intéressés: la subvention de 3,6 millions d'euros consacrée à la Médiathèque Nouvelle prendra fin à l'issue de la convention qui la régit, soit le 1er janvier 2027. Contrairement à ce que vous dites, Madame la Députée, ce sujet a été abordé hier au cours de la commission du Budget.

Cette décision se fonde sur le caractère redondant des missions que la Médiathèque Nouvelle partage avec d'autres opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette subvention sera progressivement supprimée pendant une période de deux ans. Nous avons rencontré les opérateurs en question à deux reprises au cours des dernières semaines; les propos que vous tenez sont donc erronés.

Je vais à présent répondre à votre question portant sur les recommandations du comité d'experts visant à renforcer l'efficacité et la soutenabilité du financement public.

Tout d'abord, en ce qui concerne la culture, nos mesures se concentrent principalement sur quatre axes: cibler davantage les subventions afin que les opérateurs et projets répondant aux priorités stratégiques et aux besoins réels du secteur en soient les principaux bénéficiaires tout en évitant la dispersion des moyens;

encourager la mutualisation des ressources, des infrastructures et des compétences entre opérateurs dans une logique de coopération et d'optimisation des moyens publics; réserver la gratuité et les tarifs réduits aux personnes qui en ont réellement besoin afin de préserver l'accès pour tous à la culture tout en garantissant des recettes propres aux opérateurs; améliorer la gestion financière des opérateurs, notamment en renforçant les capacités de gestion pour assurer la viabilité économique de l'institution et la bonne utilisation des fonds publics.

Le rapport suggère également d'encadrer les futures négociations sectorielles dans le secteur non marchand, dans l'optique d'assurer la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en responsabilisant les différents opérateurs.

Enfin, pour les relations internationales, la proposition du comité est de recentrer les missions, de mutualiser les structures et de faire preuve de davantage de sobriété. Ces recommandations seront certainement à la base de futures réformes.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je ne suis pas du tout rassurée, Madame la Ministre-Présidente. Vous n'avez eu de cesse de répéter dans la presse que, pour ce qui concerne la culture, tout était noté à la page 61 de la DPC et que vous ne toucheriez pas à ce secteur. Vous avez dit que votre projet ne visait pas à détricoter la culture et que vous et votre parti reconnaissiez que la culture un pilier de notre société et avait besoin d'être soutenue par les pouvoirs publics.

Vous avez indiqué aussi qu'entre le budget initial de 2024 et celui de 2025, vous aviez injecté 7 millions d'euros de plus dans la culture. Or, vous allez aujourd'hui en retirer 13 millions.

En commission du Budget, vous avez expliqué que WBI devrait économiser un million d'euros en 2026. Or, WBI inclut énormément de structures et d'agences essentielles pour l'exportation de nos artistes et de nos acteurs culturels. Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM), Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse (WBTD), Wallonie Bruxelles images (WBImages) et les autres devront contribuer à ces économies. Vous balayez aussi la Médiathèque Nouvelle d'un revers de la main. Il m'a échappé que vous en avez parlé hier en commission du Budget.

Après avoir annoncé toutes ces mesures, vous ne pouvez plus dire que la culture vous semble essentielle. Dès lors, je suis horrifiée.

Concernant la Médiathèque Nouvelle, vous dites qu'il lui reste deux ans avant sa suppression progressive. Or, il y aura des indemnités à payer et le personnel sera licencié. Le président de la Médiathèque Nouvelle affirme que les premiers licenciements risquent de survenir dès le mois de janvier.

Nous prenons acte de toutes vos décisions. La rue parlera tout à l'heure et vous comprendrez qu'il n'est pas possible d'agir comme vous le faites. Vous auriez pu trouver d'autres solutions. Vous pensez nous convaincre en disant que les experts

voulaient aller beaucoup plus loin et que vous avez réussi à aplanir les choses. Je pense que c'est tout le contraire et que vous ne prenez pas vos responsabilités.

1.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Capacité réelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles à reprendre les missions des provinces wallonnes en cas de suppression de celles-ci»

Mme Isabella Greco (PS). – Le gouvernement wallon MR-Les Engagés remet sur la table la question de la suppression des provinces, au nom d'une simplification institutionnelle. Une question essentielle se pose alors: qui prendra en charge les missions provinciales et avec quels moyens?

Madame la Ministre-Présidente, les provinces attirent votre attention sur le fait que les compétences qu'elles exercent aujourd'hui dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la santé ou encore du soutien aux acteurs locaux devraient logiquement être transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, vous êtes la première à attirer l'attention sur la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, je m'interroge sur la manière dont cette dernière pourra prendre en charge ces nouvelles matières.

Avez-vous réalisé une évaluation budgétaire et organisationnelle précise de l'impact qu'aurait le transfert de ces compétences à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous d'une estimation du coût global de ces transferts? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle garantir la continuité et la proximité des services publics actuellement assurés par les provinces, notamment dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de la santé? Enfin, quelle est votre vision politique de la pertinence d'une telle réforme, au regard des réalités budgétaires et institutionnelles que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je rappelle le cadre dans lequel s'inscrirait une réforme des institutions provinciales. La loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 prévoit, dans son article 6, § 3, qu'en cas de suppression des institutions provinciales, une concertation entre les gouvernements concernés et l'autorité fédérale compétente a lieu sur l'exercice des compétences provinciales déconcentrées. Il y aura donc bien une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, car les provinces exercent des compétences notamment en matière d'enseignement, de culture et de santé.

Par ailleurs, dans sa Déclaration de politique régionale (DPR), le gouvernement wallon s'est engagé à transférer des moyens en cas de réforme: «Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières *ad hoc*.». L'intention du gouvernement wallon n'est donc pas d'obérer les

autres niveaux de pouvoir, chacun en proie à des déficits qu'il s'emploie à absorber.

Selon les informations dont je dispose, le gouvernement wallon n'a pas encore fixé les orientations de sa réforme, qui n'implique pas nécessairement un transfert de l'ensemble des missions exercées par les provinces dans des domaines de compétences partagées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres formes de supracommunalité sont également possibles. L'ampleur des éventuels transferts sera fonction de l'analyse prévue par la DPR et des plans de ventilation des compétences vers les autres niveaux de pouvoir que devront proposer les conseils provinciaux.

Sans minimiser son incidence pour notre institution, il apparaît prématuré et hasardeux d'apprécier à ce stade l'impact budgétaire et organisationnel d'une telle réforme. Le gouvernement sera évidemment ouvert à la concertation avec la Wallonie dans un esprit réciproque de loyauté fédérale.

Mme Isabella Greco (PS). – Il y aura donc une concertation entre les différents niveaux de pouvoir en cas de suppression et des moyens *ad hoc* seront octroyés. Je m'interroge toutefois sur le fait que l'on balance une bombe politique dans les médias et qu'on s'interroge seulement ensuite sur la manière dont on va procéder. Peut-être d'autres niveaux de pouvoir s'en occuperont-ils?

Il est temps de prendre position sur cette question, car le personnel des provinces s'inquiète. On ne simplifie pas en surchargeant notre Fédération, et ce, sans disposer de chiffres. Or, derrière ces derniers, il y a des écoles, des musées, des bibliothèques et des centres culturels qui ne constituent pas que des lignes budgétaires.

1.3 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Réponse à l'analphabétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, d'après une étude menée durant trois ans et présentée à Namur en juin 2025, 10 % de la population wallonne est concernée par l'analphabétisme. Le centre de documentation du Collectif Alpha est une bibliothèque unique en Belgique francophone puisqu'il s'agit d'un fonds, de plus de 11 000 ouvrages, destiné aux formateurs en alphabétisation. Il est organisé en différentes catégories: les bases de l'alphabétisation et les mathématiques; les théories et méthodes pour apprendre à lire et à écrire avec une approche pédagogique; les thématiques citoyennes et sociales faisant notamment référence aux institutions belges; et l'égalité femmes-hommes. Cette association a une approche interculturelle qui promeut un esprit critique et une démarche réflexive, politique et sociale. Si le Collectif Alpha a un public composé à 80 % de Bruxellois, et principalement de profils de formateurs, d'enseignants, d'étudiants et du secteur associatif, il est ouvert à tout un chacun.

Madame la Ministre-Présidente, outre cette structure qui témoigne d'une action d'alphabétisation, établissez-vous une dynamique concrète afin d'apporter une

réponse au taux d'analphabétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles? Travaillez-vous à un plan de mesures précis pour diminuer le taux d'analphabétisme?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En Wallonie et à Bruxelles, l'alphabétisation des adultes est mise en œuvre par un faisceau de politiques publiques qui dépendent d'institutions et d'administrations différentes, compte tenu de l'hétérogénéité des publics concernés, de leur réalité de vie et de leurs projets. Les politiques publiques en matière d'alphabétisation s'articulent autour de différentes politiques régionales et communautaires comme l'insertion socioprofessionnelle, l'action sociale, les initiatives locales d'intégration, la cohésion sociale, l'éducation permanente ou l'enseignement pour adultes. En effet, l'alphabétisation des adultes nécessite une approche transversale afin de garantir le meilleur accompagnement.

La coordination de l'ensemble de ces politiques s'opère dans le cadre d'un accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes. Cet accord a été conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) le 2 février 2005. Il a par la suite été modifié le 20 octobre 2023. Cet accord de coopération vise à renforcer le dialogue entre les institutions afin de permettre une meilleure compréhension des politiques, notamment en améliorant la qualité des données récoltées relatives à l'alphabétisation. L'objectif final est d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour renforcer les politiques déjà existantes, mais aussi pour inverser la tendance à l'augmentation de l'illettrisme fonctionnel.

L'accord de coopération prévoit deux instances chargées de la coordination et de la prise de décisions. La première, le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, a pour mission de transmettre aux ministres concernés des analyses, des remarques, des suggestions sur l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation. La seconde instance est la conférence interministérielle annuelle sur l'alphabétisation des adultes (CIM alpha) qui analyse les données du Comité de pilotage et propose des mesures permettant l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation.

Cette CIM alpha annuelle constitue donc un moment de rencontre qui permet de réunir les ministres concernés afin que des mesures concrètes soient prises. Le Comité de pilotage développe un plan d'action triennal qui, lui, permet de mener des réflexions à plus long terme et de faire des propositions de réformes plus poussées. Il réalise également des états des lieux en matière d'alphabétisation des adultes sur la base d'une récolte de données auprès des opérateurs. Ces données sont ensuite traitées par la Cellule alphabétisation du Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce jour, huit éditions de l'état des lieux ont été publiées sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La publication d'une nouvelle édition est prévue pour 2028, sur la base des données qui seront récoltées dès janvier 2026 auprès des opérateurs d'alphabétisation. Tous ces états des lieux contribuent à l'amélioration continue des politiques menées en matière d'alphabétisation. Une prochaine CIM alpha sera organisée lorsque le gouvernement bruxellois sera constitué. Elle permettra de valider le plan d'action 2025-2028 proposé par le Comité de pilotage. Vous l'aurez compris, Monsieur le Député, les initiatives en matière d'alphabétisation sont nombreuses et il convient de continuer à travailler à leur harmonisation.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, cet accord de coopération permet de travailler sur l'alphabétisation. Mais les communes sont aussi des actrices en matière d'alphabétisation. Au niveau local, nous avons eu l'occasion de concrétiser d'intéressantes actions sur le terrain en associant les plans de cohésion sociale (PCS) et nos écoles afin de lancer des initiatives. L'alphabétisation peut être abordée de diverses manières et j'y reviendrai ultérieurement. La CIM alpha se réunira à nouveau dès que la Région de Bruxelles-Capitale aura un gouvernement. Plus vite, ce gouvernement arrivera, plus rapidement nous pourrons à nouveau travailler sur l'alphabétisation.

(*M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, prend la présidence*)

1.4 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Liste noire des associations d'éducation permanente»

1.5 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Moratoire relatif à l'éducation permanente»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je fais suite à ma question d'actualité relative à la potentielle suppression des subventions octroyées à certains organismes d'éducation permanente et centres d'archives privés. Votre collègue Valérie Lescrenier a confirmé que différents scénarios de suppression de subventions étaient envisagés et n'a fermé aucune porte quant à la décision finale qui serait prise.

À la suite de votre conférence de presse de vendredi annonçant les dispositions budgétaires adoptées lors du conclave, vous avez déclaré qu'il y aurait des suppressions de reconnaissance d'organisations de jeunesse, de centres d'archives et d'associations d'éducation permanente présentant des liens explicites avec des partis politiques. Hugues Dumont, professeur émérite de droit constitutionnel à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, a souligné le risque de contrevenir à la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, communément nommée la loi du Pacte culturel, ainsi qu'aux articles 11

et 131 de la Constitution visant à éviter toute discrimination «pour des raisons idéologiques et philosophiques».

Quelles associations figurent-elles sur la liste noire du gouvernement? Des modifications décrétales seront-elles apportées aux législations en vigueur? Si oui, dans quel délai et par le biais de quel véhicule juridique? Quelle est votre lecture de l'avis de Hugues Dumont sur l'inconstitutionnalité des scénarios de suppression de subventions élaborés par votre cabinet?

Par ailleurs, nous avez déclaré en juin, au sein de notre commission, qu'il vous semblait pertinent de consulter le secteur de l'éducation permanente et d'entamer une réflexion collective sur les modalités d'instruction des dossiers et sur les éléments à communiquer aux opérateurs en vue d'établir leur budget.

Au milieu du mois de septembre, vous avez souligné que l'éducation permanente devait absolument être préservée et qu'il s'agissait d'ailleurs d'une ligne forte de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Avec un budget serré, il était selon vous impossible d'allouer de nouveaux moyens au secteur et, dès lors, vous souhaitiez défendre les moyens existants. En ce sens, vous avez indiqué qu'un moratoire était en réflexion pour offrir davantage de prévisibilité au secteur.

En juin, vous aviez indiqué ne pas être en mesure de répondre précisément à nos questions concernant un moratoire, les réductions budgétaires ou l'indexation future. Ce vendredi, en conférence de presse, vous avez annoncé la suppression, pour la fin de l'année 2026, des reconnaissances des organisations de jeunesse, des associations d'éducation permanente et des centres d'archives présentant des liens explicites avec des partis politiques. Par ailleurs, vous avez annoncé un potentiel moratoire pour les nouvelles reconnaissances dans le secteur de l'éducation permanente. Quelle en est la durée ? Quelles en sont les modalités? Qu'en est-il de la reconnaissance et des montées de catégories des organismes d'éducation permanente?

Dans l'hypothèse d'un retrait de la reconnaissance des associations à la suite d'avis défavorables des services de l'administration et du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), le budget sera-t-il économisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou, au contraire, maintenu dans l'enveloppe pour octroyer ces reconnaissances ou ces montées de catégorie?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, permettez-moi tout d'abord d'aborder les questions relatives à l'organisation d'un moratoire en éducation permanente, même si j'ai déjà pu faire part de différents éléments dans la réponse que j'ai apportée à la question de Mme Laanan, qui a ouvert la présente réunion.

J'ai en effet exprimé ma volonté de me concerter avec le secteur de l'éducation permanente sur la meilleure prévisibilité à assurer aux acteurs de terrain. De plus,

j'ai toujours affirmé ma volonté de préserver l'éducation permanente et, plus largement, le secteur culturel dans son ensemble, bien que le contexte budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'amène à prendre des décisions ne permettant pas de répondre à l'ensemble des demandes émanant du terrain.

Comme je l'ai expliqué hier en commission du Budget et au début de la présente réunion, plusieurs mesures visant à contenir les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront présentées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des travaux liés au budget initial 2026. Parmi ces mesures, il sera notamment question d'instaurer un moratoire sur les nouvelles demandes de reconnaissance en éducation permanente, ainsi que sur les demandes de montée de catégorie, afin de limiter les besoins en crédits nouveaux, et ce, durant les années budgétaires 2026, 2027 et 2028.

En parallèle, il sera question de geler les dépôts de dossiers de demande de renouvellement pour tous les opérateurs concernés par des reconnaissances pluriannuelles. Celles-ci seront toutes prolongées de trois ans, l'objectif étant de ne pas pénaliser les opérateurs dont les demandes de reconduction comprendraient des demandes de montée de catégorie qui ne seraient *de facto* pas possibles durant la période d'application du moratoire.

Un tel gel permet de prévenir les opérateurs afin que ceux-ci ne déposent plus de demandes auxquelles le gouvernement ne serait pas en mesure de répondre, tout en garantissant un traitement juste pour l'ensemble des opérateurs une fois que le moratoire sera levé et que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera en mesure de réinjecter des moyens nouveaux pour répondre aux demandes du terrain.

Enfin, pour répondre à votre question relative au maintien des crédits au sein d'une enveloppe pour permettre de nouvelles reconnaissances, le gouvernement a décidé de «stater» les moyens budgétaires disponibles, et non de les diminuer. En cas de retrait de reconnaissance, à la suite d'avis défavorables des services du gouvernement ou du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) par exemple, les crédits pourraient répondre aux demandes déjà instruites auxquelles je n'ai pas été en mesure de répondre favorablement, faute de crédits budgétaires cette année.

Comme nous en avons discuté avec les représentants sectoriels et les services du gouvernement, il s'agira de prioriser les dossiers afin d'assurer un financement progressif des demandes dans le cas plus que probable où les crédits récupérés ne permettraient pas de financer l'entièreté des demandes d'une traite.

Une communication spécifique auprès de chaque secteur concerné, y compris celui de l'éducation permanente, sera réalisée par les services du gouvernement dans les plus brefs délais pour annoncer aux opérateurs avec de plus amples détails les mesures prises. Les services seront également à leur disposition pour répondre aux

questions en cas de besoin. Le cabinet rencontrera les représentants du secteur pour les associer au mieux au travail de communication à réaliser auprès des opérateurs et de tous ceux concernés sur le terrain par cette mesure.

Pour ce qui a trait au retrait de reconnaissance des associations que vous considérez être sur la liste noire du gouvernement, j'insiste sur le fait que cette réforme ne vise pas à mettre fin au pluralisme politique ou à s'attaquer à une idéologie spécifique. J'en veux pour preuve que tous les partis politiques, y compris ceux qui composent notre gouvernement, sont concernés par la mesure qui a été actée par ce dernier. En témoigne également mon positionnement clair lors de mes interventions dans les commissions parlementaires. J'y suis en effet régulièrement interpellée par des députés au sujet d'actions menées par des opérateurs reconnus en éducation permanente. Je défends toujours leur liberté d'action et leur droit à défendre leurs idées, sans forcément y adhérer.

En réalité, la réforme a pour but de mettre fin au double financement des partis politiques rendu possible par le financement d'associations dont les actions visent directement à promouvoir un parti. En aucun cas, le gouvernement ne décrédibilise les actions portées par ces associations ou ne souhaite les voir interdites. L'existence de ces structures n'est pas remise en question, mais bien leur financement par notre Fédération.

En ce qui concerne le timing relatif à cette mesure, il a été décidé que ces associations se verraient retirer leur reconnaissance le 1er janvier 2027. Une période transitoire est prévue pour l'année 2026 pour les associations concernées par la réforme et dont la reconnaissance arrivera à terme à la fin de 2025. Le véhicule juridique qui sera utilisé fera l'objet d'un futur décret. Par ailleurs, je n'ai pas reçu l'analyse juridique dont vous faites mention. Par conséquent, je ne me prononce pas à ce sujet.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Le fait que les crédits pourraient répondre aux demandes déjà instruites en cas de retrait de reconnaissance constitue plutôt une bonne nouvelle, mais elle est insuffisante. Madame la Ministre-Présidente, je regrette que vous n'ayez pas répondu quant au contenu de la liste noire. Bien que vous prétendiez le contraire, ces décisions semblent attaquer principalement des orientations politiques différentes.

Par le biais de ces suppressions de reconnaissance, vous vous attaquez directement à l'éducation permanente et à ses missions de soutien et de valorisation de la citoyenneté participative, de la diversité culturelle et du développement de l'esprit critique. Ainsi, sur une base discriminatoire, un organisme aidant les citoyennes et les citoyens à exercer leur pensée critique se retrouve exclu de la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À quelle démocratie aspire-t-on? Comment valoriser l'éducation permanente en appliquant une telle politique? Il s'agit de la première étape d'une attaque contre la liberté associative. J'ai déjà soulevé cet aspect en séance plénière voici quelques semaines. Aujourd'hui, ces

associations sont inscrites sur une liste noire, mais qui les rejoindra demain? Notre politique d'éducation permanente est pourtant reconnue bien au-delà de nos frontières.

(M. Bruno Lefèbvre, président, reprend la présidence)

1.6 Question de M. Chris Massaki, intitulée «L'ASBL Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) organise une conférence "L'arnaque Arizona s'attaque aux droits des femmes" avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – La branche montoise du Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) a organisé, le 18 septembre dernier, une conférence-débat intitulée «L'arnaque Arizona s'attaque aux droits des femmes». Cette ASBL est par ailleurs reconnue dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente pour sa mission d'éducation permanente, dont l'objectif serait de promouvoir la citoyenneté active, critique et démocratique, comme l'explique son site internet. En outre, selon le tract relatif à cette conférence, celle-ci aurait été organisée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles était-elle bien au courant de l'organisation de cette conférence? Est-ce bien le rôle de cette association de profiter de subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour organiser des événements au caractère plus disruptif que citoyen? Pouvez-vous confirmer que cette ASBL bénéficie d'une subvention de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à préciser qu'il ne s'agissait pas d'un événement soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien d'un événement organisé par une association qui bénéficie d'un soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ses activités d'éducation permanente. Toutefois, la présence du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les affiches annonçant cet événement peut avoir été trompeuse. Cela s'explique par le fait que les associations que nous subventionnons, à quelque titre que ce soit, sont invitées à apposer le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les supports de communication qu'elles utilisent.

Cela étant précisé, revenons sur l'événement en tant que tel. Celui-ci a été organisé par le CEPAG, qui est reconnu en tant que mouvement d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et bénéficie, à ce titre, d'une subvention de 1,67 million d'euros pour l'emploi et de 539 000 euros pour ses activités de fonctionnement. Ces subventions sont réparties entre les différentes entités régionales rattachées au mouvement. Ainsi, la régionale Mons-Borinage de

l'ASBL a effectivement organisé, le 18 septembre dernier, une conférence consacrée à l'impact de l'accord de gouvernement fédéral sur les droits des travailleurs, dans le cadre de laquelle la situation des travailleuses a fait l'objet d'une attention particulière. Cette rencontre visait à analyser les principaux enjeux de cet accord et à ouvrir la réflexion sur les moyens de renforcer la solidarité et la mobilisation collective.

Une fois de plus, je ne peux que rappeler qu'il est essentiel de comprendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas vocation à intervenir dans la définition des contenus ou dans la validation *a priori* des activités des structures subventionnées. De plus, le soutien financier accordé ne saurait être interprété comme une adhésion à l'ensemble de leurs prises de position. Dans le respect de la liberté associative, les associations reconnues en éducation permanente déterminent librement les thématiques et les angles sous lesquels elles souhaitent aborder leurs actions, en cohérence avec les attentes et les besoins exprimés par leur public. Ni le gouvernement ni ses services ne peuvent imposer ou orienter le choix des activités ou la manière dont elles sont menées et organisées. Nos missions consistent à nous assurer du respect des conditions de subventionnement et des prescrits réglementaires, ainsi qu'à accompagner les associations dans leur bonne compréhension.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, mais la situation peut quand même sembler confuse pour le citoyen qui constate qu'une ASBL qui lance un tel événement et qui s'attaque directement au gouvernement est soutenue par ce même gouvernement. Cela pose une grosse difficulté. Toutefois, vous n'avez effectivement pas beaucoup de marge de manœuvre et il reste important de donner une certaine liberté aux associations.

Nous avons pris certaines décisions à ce sujet, notamment à la suite du conclave budgétaire. Il me semble que lorsque des associations se permettent de véhiculer beaucoup d'idées politiques et militent clairement pour certains partis, leur accorder des subventions revient à leur donner le bâton pour se faire battre. Nous devons absolument éviter ce genre de choses, tous partis confondus. Certains ici ne se réjouissent peut-être pas de mon intervention, mais celle-ci est tout à fait légitime. D'ailleurs, si ceux qui s'en offusquent faisaient partie de la majorité, ils seraient totalement d'accord avec mes propos.

1.7 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Sécurité et stratégies de protection contre les vols dans les musées»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, les musées sont des institutions publiques majeures, dépositaires de collections et d'objets qui incarnent l'histoire, la mémoire et la créativité de notre société. Leur mission est double: garantir l'accès du public à ce patrimoine et assurer leur préservation intégrale pour les générations futures. Or ces établissements sont aujourd'hui

confrontés à un risque réel et permanent de vols ou de disparition d'œuvres qui peuvent ensuite alimenter de manière illicite le marché noir des œuvres et des biens culturels. Les pièces dérobées sont dans de nombreux cas revendues ou détournées, ce qui rend leur traçabilité difficile.

Il arrive, par exemple, que certains objets soient dérobés puis retrouvés ultérieurement. Toutefois, après restitution, ils peuvent avoir subi des détériorations ou des altérations susceptibles de réduire considérablement leur valeur artistique, historique ou patrimoniale. C'est notamment le cas d'une jarre chinoise précieuse volée au Musée royal de Mariemont. Bien que l'œuvre a finalement été restituée, elle n'en est pas sortie intacte: son couvercle a été endommagé, témoignant des risques auxquels sont exposés les objets d'art lors de tels incidents et des conséquences parfois irréversibles sur leur état.

Le risque de vol ne se limite pas aux objets exposés au public; il concerne également les réserves et les archives, souvent moins visibles, mais tout aussi précieuses. Tout comme les œuvres conservées dans les musées nécessitent une protection constante pour assurer leur intégrité et leur valeur, la préservation du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, revêt une importance capitale.

Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure les musées relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont concernés par des vols? Pouvez-vous également préciser les mesures concrètes mises en œuvre après la constatation de vols? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient les musées concernés? Quels sont les dispositifs utilisés pour retrouver les pièces de collection volées dans ces musées?

Quelles mesures concrètes sont actuellement en place pour prévenir de tels actes et soutenir les directions d'institutions muséales dans la mise en œuvre de protocoles de sécurité efficaces? Le personnel est-il formé à la prévention des vols? L'adaptation des systèmes de surveillance aux nouvelles techniques de vol a-t-elle déjà débuté ou en cours d'étude?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie d'attirer notre attention sur cette question à la fois sérieuse et, disons-le, digne d'un scénario de film policier. Nous avons toutes et tous été marqués par le vol spectaculaire de la jarre impériale chinoise, trésor appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut bien reconnaitre que lorsqu'un cambriolage est aussi minutieusement préparé, il devient extrêmement difficile à déjouer, même si nous pouvons compter sur les meilleurs dispositifs de sécurité.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Les musées du monde entier, malgré leurs missions de conservation, de transmission et de valorisation patrimoniale, ne sont pas épargnés par la convoitise. Alors, que faire? Les mesures sont multiples:

sécuriser les lieux, réparer les dommages, signaler le vol à la police locale et, bien sûr, s'appuyer sur des inventaires précis et la numérisation des collections. À cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles collabore étroitement avec la cellule *Arts Research Team* (ART) de la police judiciaire fédérale, une équipe spécialisée qui gère la base de données nationale des œuvres volées, assure la liaison avec Interpol et développe une expertise sur ces questions délicates.

Grâce à ces mécanismes, les biens volés sont inscrits dans la base internationale d'Interpol, ce qui complique grandement leur revente sur le marché de l'art et augmente les chances de restitution. Parallèlement, la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille avec les services des douanes, toujours vigilants face aux tentatives d'exportation illicites. Sur le plan préventif, le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française impose aux musées de prendre des mesures liées à la sécurité de leurs collections. Les détenteurs de trésors classés doivent, eux, disposer d'un plan de sauvegarde sur la protection du patrimoine culturel.

Certes, la jarre dérobée a souffert lors de son expédition inopinée. Son couvercle a été endommagé, mais l'œuvre a été retrouvée! Bien heureusement, elle n'a rien perdu de sa valeur artistique et patrimoniale. Un diagnostic complet a été établi et une nouvelle scénographie est déjà en préparation pour 2026. Elle permettra de présenter cette œuvre dans toute sa splendeur.

Aujourd'hui, pour prévenir de nouveaux incidents, les musées doivent pouvoir compter sur des dispositifs performants: alarmes, caméras, vitres antieffraction, gardiennage interne ou externalisé. Rappelons qu'un service de gardiennage ne remplace pas la police, mais contribue à rassurer le public et à décourager les visiteurs trop curieux. Les technologies évoluent vite et certaines innovations basées sur l'intelligence artificielle (IA) pourraient bien transformer la manière dont les musées protègent leurs trésors. Ce thème était d'ailleurs au cœur du colloque organisé en juin par le Conseil international des musées (ICOM) et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il avait pour titre: "L'intelligence artificielle au service des musées: une révolution à explorer".

En définitive, si le vol qui a eu lieu au musée de Mariemont nous a rappelé à quel point notre patrimoine est précieux et convoité, il a aussi démontré l'efficacité de la coopération policière, la solidité des protocoles et la résilience des institutions. Après un vol digne d'un scénario de film d'action, la culture, elle, survit et continue de briller. À nous de la protéger.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Les criminels évoluent eux aussi. Je me réjouis donc de l'attention dont fait preuve le secteur muséal sur cette question. Nous devons évidemment, nous aussi, réfléchir à de nouvelles technologies. Madame la Ministre-Présidente, vous avez cité, entre autres, l'IA qui peut accompagner et amplifier certains dispositifs de sécurité. Évidemment, les criminels et un certain nombre de réseaux ont gagné en performance. Le trafic d'œuvres d'art

reste malheureusement florissant, et je ne doute pas que tant notre administration que nos musées auront à cœur de faire tout ce qui en leur capacité pour lutter contre ce phénomène qui est une menace pour notre patrimoine.

1.8 Question de Mme Caroline Desalle, intitulée «Accessibilité et fréquentation des spectacles en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – La RTBF a communiqué les chiffres relatifs à la récente opération «J'peux pas, j'ai spectacle», il apparaît que plus de 70 % des participants à cette initiative ne sont pas des spectateurs réguliers. Cette expérience montre que, pour des publics peu habitués au spectacle vivant, le prix, la médiation culturelle ou encore la communication jouent un rôle déterminant pour lever les freins et permettre à chacun de découvrir le théâtre.

Madame la Ministre, l'Administration générale de la culture (AGC) dispose-t-elle de chiffres récents sur la fréquentation des spectacles et sur le profil des publics en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui permettraient de confirmer ou de nuancer ces résultats?

D'autres études récentes ont-elles été menées sur la fréquentation culturelle et les freins à l'accès aux spectacles vivants, notamment pour les publics peu habitués ou éloignés de la culture?

Enfin, pouvez-vous nous présenter quelques initiatives actuelles ou à venir favorisant l'accessibilité et l'ouverture des lieux culturels à tous les publics, en particulier à ceux qui rencontrent encore des obstacles financiers, géographiques ou liés à l'information?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, nous disposons effectivement de chiffres récents qui permettent d'en apprendre davantage sur la fréquentation des spectacles et les profils des publics.

Lors de la présentation du rapport «*Focus Culture*» 2024 en juin dernier, basé sur des données de 2023, il a été annoncé que plus de cinq millions de spectateurs et de visiteurs avaient été accueillis par des organismes soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de sa politique culturelle.

Ce chiffre est établi à partir des fréquentations au siège de chaque opérateur afin d'éviter les doublons lors d'événements co-organisés. Il montre que la plupart des secteurs artistiques ont retrouvé, voire dépassé leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire. On constate un intérêt croissant pour la musique, qui représente désormais 58 % de la fréquentation globale.

L'augmentation des budgets en faveur de la musique classique, contemporaine et actuelle, du théâtre jeune public, des arts du cirque et de la danse contemporaine

s'est traduite par une hausse directe des fréquentations. Les arts visuels enregistrent une augmentation spectaculaire de 117 % depuis 2019, et ce, sans hausse de moyens. Les prochains chiffres seront particulièrement intéressants à observer puisqu'ils traduiront les effets du refinancement pluriannuel du secteur des arts de la scène décidé à la fin de la précédente législature.

En revanche, les données sociologiques relatives aux publics qui concernent notamment l'origine, l'âge, le genre et les catégories sociales demeurent fragmentaires et inégales selon les opérateurs.

Le domaine le mieux documenté reste celui de la diffusion en milieu scolaire, notamment grâce au particiPECA qui fournit des informations précises sur la participation des écoles aux activités culturelles. Ces données permettent d'adapter le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de renforcer les politiques d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Plus largement, la quasi-totalité des opérateurs culturels mènent aujourd'hui des actions d'accessibilité différenciées: tarifs réduits, diversification des horaires, participation au dispositif «Article 27», gratuité ponctuelle, dispositif de médiation culturelle ciblée, etc.

Une récente analyse de l'opération «J'peux pas, j'ai spectacle» menée avec la RTBF a d'ailleurs illustré l'efficacité de ces approches. En quelques minutes, plus de 2 000 places de théâtre à prix réduit avaient trouvé preneurs. Parmi les acheteurs, 41 n'avaient assisté à aucun spectacle l'année précédente et 34 avaient assisté à seulement un ou deux au cours de la même période. Plus de 70 % du public était donc peu habitué au théâtre et la moitié découvrait la salle. Ce succès démontre que des initiatives ciblées peuvent réellement attirer de nouveaux publics.

Cependant, comme plusieurs responsables culturels l'ont rappelé dans le podcast de la RTBF «*Les Clés*», la gratuité totale ne constitue pas une solution durable. Si elle fonctionne dans un cadre promotionnel à court terme, elle peut devenir contre-productive. Un prix trop bas risque de dévaloriser symboliquement le spectacle et d'occulter la valeur du travail artistique. L'efficacité d'une action dépend aussi de la médiation, de la confiance et de l'accompagnement du public dans le choix des spectacles. Certains spectateurs hésitent encore à franchir la porte d'un théâtre par crainte d'un milieu perçu comme élitiste. La médiation culturelle joue donc un rôle essentiel pour les rassurer ainsi que pour expliquer et légitimer la présence de chacun dans les lieux de culture. Plusieurs initiatives structurantes vont dans ce sens: le développement des médiateurs culturels en lien avec les associations sociales, le dispositif «Article 27», garant d'un accès symbolique à la culture pour les publics en grande précarité, et le soutien aux projets d'éducation culturelle et artistique qui tissent des liens durables entre écoles et opérateurs culturels.

Au-delà de la fréquentation, la médiation culturelle demeure un levier essentiel de cohésion sociale. Le spectacle vivant crée des espaces de rencontre, d'échange et d'apprentissage particulièrement précieux pour les publics isolés. En résumé, les données récentes confirment une reprise solide et dynamique de la fréquentation culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais elles rappellent aussi que l'accessibilité ne se réduit pas au prix. L'accessibilité implique également une relation de confiance durable entre les lieux culturels et leurs publics, une adaptation constante des formats et des horaires aux réalités de vie des spectateurs, ainsi qu'un effort collectif pour diversifier les propositions artistiques, les faire connaître et les rendre représentatives de la société dans toute sa pluralité. À travers cette approche globale, à la fois sociale, territoriale et symbolique, la culture peut pleinement jouer son rôle d'espace d'émancipation, de dialogue et de cohésion.

Les bilans sectoriels et les prochains «*Focus Culture*» nous permettront de continuer d'analyser et de contextualiser ces données afin d'ajuster au mieux les politiques culturelles de demain.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour cette réponse très prolixe. J'ai eu des difficultés à prendre des notes, mais j'irai relire la réponse.

Cela étant, je retiens que les chiffres présentés sont très encourageants pour la culture dans toute sa diversité. L'accès à la culture pour toutes et tous est essentiel. Vous avez notamment parlé du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Ce dispositif primordial permet d'assurer l'accès à la culture dès le plus jeune âge et fonctionne très bien.

Je tiens enfin à souligner le rôle essentiel de la médiation culturelle pour contrer l'effet «ce n'est pas pour moi». Parfois, on a l'impression que la culture n'est pas accessible à toutes et à tous; je vous remercie de continuer à faire en sorte que tout le monde se sente accueilli au sein des diverses activités culturelles.

1.9 Mme Geneviève Lazaron, intitulée «Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Conférence MONDIACULT 2025 de l'UNESCO»

1.10 Question de Mme Isabelle Greco, intitulée «Sommet mondial de la culture de l'UNESCO à Barcelone»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment pris part à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2025. Cette conférence était organisée par l'UNESCO du 29 septembre au 1er octobre à Barcelone. L'événement a rassemblé des ministres de la Culture venus du monde entier autour d'un objectif

commun: replacer la culture au cœur des politiques publiques et en faire un levier à part entière du développement durable.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de cette conférence. Je tiens à souligner l'importance de votre présence à Barcelone, qui a permis de faire entendre notre voix dans les débats internationaux, en particulier sur la diversité culturelle et linguistique, la reconnaissance des droits culturels, et la place des artistes dans un monde en pleine mutation numérique.

Quels messages avez-vous portés au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de cette conférence? Quels enseignements tirez-vous de votre participation à cet événement? Des initiatives concrètes ou symboliques sont-elles déjà envisagées pour prolonger les engagements pris à Barcelone? Des coopérations pourraient-elles être développées à l'avenir, notamment avec d'autres pays francophones ou d'autres pays européens?

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez récemment représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles, au MONDIACULT 2025, la conférence mondiale sur les politiques culturelles organisée, à Barcelone, par l'UNESCO. Les ministres de la Culture du monde entier y étaient présents afin d'aborder les grands défis contemporains du secteur culturel.

Parmi les sujets discutés, je relève l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la création artistique et les droits culturels, ainsi que les nouveaux cadres de gouvernance mondiale dans le domaine culturel. Par ailleurs, vous avez également pu avoir des échanges avec la directrice générale de l'UNESCO et avec vos homologues d'Espagne, du Chili et de la République démocratique du Congo (RDC), à propos des coopérations bilatérales et de la diversité des modèles culturels.

Il semblerait que MONDIACULT 2025 se soit conclu par l'adoption d'un document final qui trace les grandes orientations internationales pour les politiques culturelles des prochaines années.

Quel bilan tirez-vous de cette conférence? La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle intégrer les recommandations du document final dans ses politiques culturelles, en particulier au regard de l'IA et de ses impacts sur la création? Enfin, comptez-vous inviter les opérateurs culturels de la Fédération à une réflexion concertée autour de ces enjeux et du contexte international?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, MONDIACULT a été un moment fort pour renforcer notre visibilité sur la scène internationale concernant les enjeux qui nous tiennent à cœur: comme les droits culturels, la place de la culture dans l'agenda de développement post-2030, l'éducation culturelle et artistique, mais aussi les défis du numérique et de l'IA.

Précurseure en matière de diversité culturelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la création d'un objectif de développement durable(ODD) consacré à la culture, en cohérence avec la déclaration finale de MONDIACULT, qui appelle à faire de la culture un bien public mondial.

Lors de la table ronde sur l'IA, j'ai défendu trois priorités: préserver la diversité culturelle et linguistique dans les environnements numériques, garantir la transparence des algorithmes et la découvrabilité des contenus, et accompagner les opérateurs culturels vers une maturité numérique qui favorise l'innovation et l'inclusion.

L'un des principaux enjeux du suivi international concerne les négociations autour d'un protocole additionnel à la Convention du 20 octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui reste le principal cadre juridique international dans ce domaine. La dixième session de la Conférence des parties à cette Convention, à laquelle j'ai participé à Paris en juin dernier, a lancé un processus menant à sa révision d'ici 2027, puis, à l'adoption d'un protocole en 2029, pour encadrer l'environnement numérique et l'IA.

Pour la première fois, la Belgique siège au comité de ladite Convention pour la période 2025-2029, ce qui confère à la Fédération Wallonie-Bruxelles un rôle stratégique dans la défense de la diversité culturelle à l'ère numérique. Je poursuivrai les échanges avec mes homologues afin de renforcer la position européenne et de porter ces priorités au sein des instances internationales.

Le mois prochain, je participerai notamment au conseil informel de l'Union européenne des ministres de la Culture et des Médias, à Copenhague, où j'aborderai directement ces questions.

En marge de la conférence à Barcelone, j'ai engagé des échanges constructifs avec certains de mes homologues, comme les ministres de la Culture de l'Espagne et du Chili, ou encore la ministre de la Culture de la RDC,Yolande Elebe Ma Ndembo. Nous avons évoqué leurs nouvelles lois culturelles et les synergies possibles avec nos priorités. Ces contacts contribuent à renforcer nos réseaux et ouvrent des perspectives de coopération sur des enjeux partagés.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'expertise et l'esprit critique des secteurs culturels, notamment au travers des chambres de concertation. Celles-ci se sont en effet emparées, depuis longtemps, de la question de l'usage de l'IA dans le domaine culturel.

Les premières initiatives concrètes ont émergé, notamment les chartes sur l'utilisation responsable de l'IA dans les secteurs du cinéma, des lettres et du livre, mais nous devrons aller plus loin. Nous devrons aussi envisager l'adaptation du cadre réglementaire d'octroi et de justification des subventions, afin que ce dernier tienne compte des nouvelles réalités liées à l'IA. Ce travail se fera en dialogue

étroit avec les professionnels de la culture et en concertation avec d'autres niveaux de pouvoir, afin de garantir une approche cohérente.

Je rajoute que l'UNESCO a publié un guide destiné aux administrations des différents pays membres de l'UNESCO, pour faire le lien entre culture et éducation. Le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) y est repris comme une bonne pratique à mettre en avant. La Fédération Wallonie-Bruxelles a été félicitée pour la qualité de son travail sur les liens entre l'éducation et la culture.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie de nous avoir représentés. Vous l'avez souligné: cette conférence était un moment fort pour notre visibilité, pour faire part du savoir-faire, de l'expérience et de l'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce signal est très important.

Ma question portait également sur le principe de développement durable avec ses trois piliers – économique, social et environnemental – dans lesquels la culture est complètement intégrée. Elle renforce en effet la cohésion sociale et l'identité même de la personne. Elle favorise aussi le dialogue entre les nations, notamment dans les coopérations possibles avec les différents pays cités. De plus, elle est sensible à l'environnement dans lequel nous vivons.

Ma collègue a souhaité par ailleurs marquer l'importance du numérique et de l'IA. Force est de constater que nous nous trouvons au cœur de ces sujets. De ce fait, il est indispensable d'établir une stratégie dans le domaine culturel.

Enfin, je suis heureuse d'entendre que notre PECA est cité comme exemple. Poursuivons dans cette voie en faisant une priorité du lien entre l'enseignement et la culture.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le groupe PS vous a interrogée à plusieurs reprises sur le défi que représente l'IA, et vous attendiez les résultats de cette Conférence mondiale pour pouvoir apporter des réponses. Nous y voilà!

J'ai compris que la thématique n'était pas abandonnée et que plusieurs pistes étaient envisagées pour l'aborder. Je note également deux éléments qui m'intéressent particulièrement: la concertation entre niveaux de pouvoir et surtout, la concertation avec les acteurs culturels et ce faisant, leur participation.

L'IA est un enjeu crucial de notre société, qui mérite que nous nous y consacrions pleinement en portant un regard visionnaire et collectif. Pour ce qui concerne la culture, nous devons nous concentrer sur les droits culturels, qui doivent évidemment être défendus par toutes et tous, en priorité par nous, députés, et vous, Madame la Ministre-Présidente. Vous avez toute notre confiance et nous espérons que vous avancerez pleinement dans ce dossier.

1.11 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Défense et valorisation du secteur culturel francophone»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs mois, le monde culturel francophone est la cible de discours particulièrement préoccupants. Des experts mandatés par votre gouvernement ont récemment proposé des coupes budgétaires dans divers secteurs, dont la culture, au nom de la réduction du déficit public. Derrière la volonté légitime de rationaliser les dépenses se cache toutefois le grave risque de fragiliser un secteur déjà sous pression en alimentant des discours populistes qui assimilent les acteurs culturels à des assistés ou des pique-assiettes. La question précédemment posée par notre collègue du MR est d'ailleurs révélatrice de cet état d'esprit. Cette rhétorique de décrédibilisation, qui oppose rentabilité économique et vitalité culturelle, est profondément inquiétante. Elle nie le rôle essentiel de la culture comme pilier de la démocratie, de l'émancipation et du vivre-ensemble. Elle tend à réduire les artistes à une dépense superflue, alors même qu'ils participent pleinement à la construction de notre identité collective, à la cohésion sociale et à la transmission des valeurs humanistes.

Ce qui est encore plus grave, c'est que ces discours se traduisent concrètement par des propositions de restriction des tarifs préférentiels ou de suppression de certaines aides, ce qui toucherait directement les publics les plus fragilisés et les structures locales déjà en difficulté. Dans un contexte où la précarisation du secteur culturel s'aggrave, ces signaux politiques risquent d'affaiblir encore la confiance, la motivation et la diversité de la création artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, ce secteur n'est pas seulement un espace de création; il protège aussi contre la régression sociale et démocratique, contre la marchandisation du monde et contre la propagation des discours de haine et de division.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre réaction face à la montée de ces discours stigmatisants qui délégitiment le monde culturel francophone et ses acteurs? Quelles mesures comptez-vous prendre pour défendre publiquement la valeur et la légitimité de l'action culturelle face aux logiques strictement budgétaires, alors que vous vous apprêtez à réduire de manière conséquente les montants dédiés à la culture? Dans les arbitrages à venir, comment comptez-vous garantir que la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ne se traduise pas par un affaiblissement de la culture et de l'accès à celle-ci pour tous les publics?

Enfin, quelles sont les actions envisagées pour renforcer le lien entre la culture, l'éducation et la citoyenneté, notamment à travers des dispositifs comme «Auteurs en classe» ou le Prix des lycéens, afin de rappeler que la culture n'est pas un luxe, mais un levier essentiel de cohésion et de sens collectif? Bien entendu, cette dernière question n'attend une réponse que si vous n'avez pas également décidé de supprimer lesdits dispositifs dans le but de réaliser des économies.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je ne souhaite pas alimenter les discours qui opposent la gestion saine des dépenses publiques, quel que soit le secteur concerné, à des piliers essentiels de la société et du déploiement de notre démocratie tels que l'accès à la culture ou à une éducation de qualité. Ce n'est pas le type de débat auquel je souhaite participer. Je suis profondément convaincue des missions portées par les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du nécessaire soutien des pouvoirs publics à leur égard, bien que celui-ci ne puisse être l'unique appui de ce secteur.

Nous avons mandaté un groupe d'experts, dont la parole est libre, pour guider le gouvernement dans ses décisions. À cet égard, vous aurez constaté que nous n'avons pas suivi toutes leurs recommandations, notamment dans le secteur culturel, comme je l'ai expliqué en réponse à une précédente question. Toutefois, les experts recommandent d'encourager les secteurs à revoir leurs politiques tarifaires afin de limiter la gratuité et les entrées à prix réduit à ceux qui en ont vraiment besoin. À ce titre, ils s'interrogent sur la pertinence des tarifs préférentiels pour les seniors. En somme, ils sont bien conscients de l'importance de l'accessibilité de la culture, mais ils estiment que certains effets d'aubaine pourraient être évités. Je pense que cette réflexion mérite d'être menée.

Par ailleurs, je confirme que les actions soutenues dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), du programme «Auteurs en classe» ou du Prix des lycéens sont bien maintenues. Du reste, je vous renvoie à ma réponse à votre première question, dans laquelle j'ai expliqué en détail non pas les coupes budgétaires, mais bien le moratoire et la non-indexation, que je ne considère pas comme des coupes.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous et votre gouvernement n'êtes peut-être pas allés aussi loin que ce que préconisait le comité d'experts, mais il n'en reste pas moins que les économies que vous entendez réaliser sont très importantes. Par exemple, la non-indexation est une mesure difficile pour les opérateurs, car même si vous prétendez qu'il ne s'agit pas vraiment d'une économie, en réalité, ces opérateurs sont bel et bien censés indexer leurs frais et dépenses, ainsi que les salaires de leurs employés. Nous sommes donc face à une forme de diminution du budget, puisqu'il ne correspond plus à la réalité budgétaire de ces organismes. Cela complexifie énormément l'avenir des institutions culturelles et, à mon avis, les licenciements envisagés au sein de la Médiathèque Nouvelle ne seront que les premiers d'une plus longue série.

1.12 Question de Mme Isabelle Greco, intitulée «Financement des Prix Maeterlinck de la critique»

Mme Isabella Greco (PS). – Les Prix Maeterlinck de la critique ont enfin pu faire leur retour, mais uniquement grâce à une aide de la Loterie nationale, faute de

financement structurel alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet événement, auquel vous avez participé, Madame la Ministre-Présidente, célèbre l'excellence et la vitalité des arts de la scène – théâtre, jeune public, danse et cirque. Malheureusement, il reste tributaire d'un coup de pouce ponctuel, sans garantie d'avenir. Effectivement, l'an dernier, l'événement n'a pas pu être organisé, faute de financements structurels.

Comment justifiez-vous que notre Fédération, censée défendre la création artistique et la liberté critique, ne soit pas en mesure d'assurer un financement pérenne à un prix qui consacre justement la richesse du secteur culturel? Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que les prochaines éditions ne dépendent plus du hasard d'un soutien ponctuel, mais soient le fruit d'une initiative mesurée, chiffrée et prévue dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je tiens d'abord à redire toute l'importance que nous accordons aux Prix Maeterlinck de la critique, qui occupent une place essentielle dans le paysage des arts de la scène en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces prix contribuent, année après année, à mettre en lumière la richesse, la diversité et l'excellence de la création artistique. Ils favorisent également la diffusion et la reprise des spectacles, renforçant ainsi la vitalité de notre scène culturelle.

L'année 2024 a constitué une année blanche pour la remise des prix. En effet, le dossier déposé auprès de la Loterie nationale n'a malheureusement pas pu être traité à temps, notamment en raison du calendrier électoral. Je souhaite toutefois souligner que l'obtention d'une subvention facultative de la Loterie nationale a été confirmée en fin d'année 2024, permettant aux organisateurs d'aborder sereinement la cérémonie de 2025.

Si les Prix Maeterlinck de la critique ne bénéficient pas encore d'un financement pluriannuel, c'est parce que ce type d'aide est encadré par le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»), qui prévoit que chaque demande doit être examinée en commission. Ce cadre garantit la transparence et l'équité de l'ensemble du dispositif. Même si leur dernière demande n'a pas été retenue, les organisateurs auront la possibilité d'introduire une nouvelle demande pluriannuelle en mars 2026 pour un éventuel financement couvrant la période 2027-2029.

Parallèlement, nous poursuivons notre réflexion sur la réforme des aides facultatives. Celles-ci visent à offrir un soutien plus structuré et durable à certaines associations culturelles qui, malgré la qualité de leur travail et leur apport indéniable, ne trouvent pas toujours leur place dans les dispositifs existants.

Je reconnais pleinement la valeur des Prix Maeterlinck de la critique. Ils constituent un rendez-vous incontournable pour la reconnaissance des artistes et la vitalité de notre création contemporaine. J'ai d'ailleurs eu beaucoup de plaisir à assister à la cérémonie cette année. Nous continuerons à œuvrer pour que ce type d'initiatives bénéficie d'un cadre de soutien à la hauteur de son importance.

Mme Isabella Greco (PS). – Maurice Maeterlinck, prix Nobel de littérature en 1911, se retournerait dans sa tombe s'il voyait aujourd'hui à quel point nous avons des difficultés à financer un moment que vous qualifiez vous-même d'incontournable et de crucial pour le monde de la culture, Madame la Ministre-Présidente.

Si j'ai bien compris, il y aura un financement pérenne pour la période 2027-2029. Cela signifie-t-il que 2026 ne sera pas pris en compte?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les organisateurs de Prix doivent entrer une demande en 2026 en vue d'un financement pérenne pour 2027-2029.

Mme Isabella Greco (PS). – Il n'y a donc rien pour 2026?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Non, mais il y a encore les subventions facultatives. C'est pour cette raison que j'ai précisé que nous continuerons à œuvrer pour que les initiatives de ce type puissent bénéficier à l'avenir d'un cadre de soutien à la hauteur de leur importance.

Mme Isabella Greco (PS). – Il faut vraiment continuer à œuvrer en ce sens. Quand vous dites que certains événements ne trouvent pas leur place dans les dispositifs existants, nous nous trouvons vraiment dans ce cas de figure. Il faut surtout poser un cadre qui réponde à ces dispositifs. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que la Loterie nationale fasse le travail à notre place. Nous devons être au rendez-vous. C'est un très mauvais signal que nous envoyons aux artistes et à la population.

1.13 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Avenir et soutien de l'événement "Décrocher la Lune"»

Mme Fadila Laanan (PS). – Le 27 septembre dernier, La Louvière a accueilli une nouvelle édition de «*Décrocher la Lune*», l'opéra urbain participatif imaginé il y a 25 ans par Franco Dragone et désormais porté par Fabrice Murgia et d'autres metteurs en scène.

L'événement, qui rassemble près de 15 000 spectateurs, constitue non seulement un hommage à l'héritage artistique de Franco Dragone, mais aussi un moteur de dynamisme culturel, social et économique pour une ville post-industrielle en

quête de confiance et de rayonnement. Franco Dragone a d'ailleurs toujours veillé à faire rayonner sa ville d'origine en y maintenant un important dispositif économique de production et de création, alors même qu'il était un artiste international. Cette volonté m'a toujours émue.

L'organisation d'un tel spectacle suppose des arbitrages financiers importants. Le budget de l'événement a déjà été réduit de moitié et ses organisateurs rappellent que sa pérennité dépend à la fois de l'engagement de la ville de La Louvière et du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du secteur culturel en général.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre vision du rôle que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit jouer pour garantir la continuité de «*Décrocher la Lune*»? Un soutien structurel est-il envisagé afin de sécuriser l'avenir de cet événement participatif et emblématique? Est-il prévu d'intégrer les manifestations de ce type dans une stratégie plus large de valorisation du patrimoine culturel vivant, notamment par une candidature auprès de l'UNESCO, souhait exprimé par Franco Dragone? Ce serait un bel hommage.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'intérêt majeur de «*Décrocher la Lune*» réside dans son caractère profondément participatif. C'est un événement qui mobilise, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, la créativité et l'énergie des Louviéroises et Louviérois.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient pleinement ce projet qui contribue à faire vivre la culture au cœur des territoires. Notre soutien se concrétise par deux interventions. La première est une convention pluridisciplinaire pour la période 2024-2028 accordée à l'ASBL Décrocher la Lune pour un montant de 50 000 euros, soit 52 047 euros en 2025. La deuxième intervention se fait par l'intermédiaire de Central, le centre culturel de La Louvière, qui bénéficie d'un soutien de 127 000 euros pour la mise en œuvre de projets urbains participatifs, parmi lesquels «*Décrocher la Lune*», dont il est d'ailleurs membre fondateur. Le soutien structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce projet est donc bien réel et justifié par son intérêt socioculturel et socio-artistique. «*Décrocher la Lune*» est un exemple remarquable de participation et de créativité collective.

Cependant, cet intérêt n'implique pas automatiquement une reconnaissance par l'UNESCO. L'inscription au patrimoine culturel immatériel ne vise pas à distinguer un projet ou un événement en tant que tel, mais bien à reconnaitre une forme de transmission des savoir-faire, des usages et des connaissances d'une génération à l'autre. L'objectif est de renforcer les liens et de favoriser un sentiment d'appartenance à une communauté ou à un territoire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la durée d'existence figure parmi les critères essentiels, puisqu'elle témoigne de cette transmission. «*Décrocher la Lune*» vient de célébrer sa neuvième édition; malgré la grande qualité artistique de l'événement et son apport

incontestable à la cohésion sociale, cette ancienneté reste insuffisante pour envisager une reconnaissance au titre de patrimoine culturel immatériel.

Cela étant, le projet bénéficie d'un soutien durable. Comme pour toute convention pluriannuelle, l'opérateur aura la possibilité de déposer une nouvelle demande avant l'échéance de son actuelle convention, afin de solliciter son renouvellement pour la période 2029-2033. Si l'évaluation de la convention actuelle et l'analyse de la prochaine demande sont positives, la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivra, dans la mesure de ses possibilités financières, son accompagnement de «*Décrocher la Lune*».

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'espère que vous allez continuer à soutenir «*Décrocher la Lune*». Vous dites que les moyens alloués à cet événement seront maintenus à 50 000 euros dans le cadre de la convention pluridisciplinaire et que ce montant passera à 52 000 euros grâce à l'indexation. Mais cette indexation sera la dernière et, à terme, le budget du projet va donc diminuer.

J'espère aussi que vos services seront plus enthousiastes que vous à l'idée de soutenir la candidature éventuelle de «Décrocher la Lune» à l'UNESCO. Cet événement a été imaginé il y a 25 ans par Franco Dragone et les Louviérois ont bien démontré son côté participatif et son rôle de transmission. J'espère que vous soutiendrez davantage cet événement extraordinaire.

1.14 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Promotion de la culture belge francophone en Californie»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la Belgique rayonne en Californie, où deux DJ montois vivent actuellement de leur métier. La Princesse Astrid y a également dirigé une mission économique belge qui vient de se terminer. Malgré les tensions commerciales entre notre pays et les États-Unis, plus de 500 rendez-vous de commerce interentreprises étaient programmés, ce qui témoigne d'une certaine attractivité de notre pays.

Selon l'agence de presse Belga, le ministre-président flamand aurait profité du voyage pour promouvoir la culture flamande. De votre côté, connaissant votre agenda et votre implication dans nos politiques, je peux comprendre que vous ne soyez pas partout, surtout au regard des économies imposées dans tous les départements, mais vous admettrez que ce déséquilibre entre Communautés renvoie une image aussi symbolique que problématique. Ainsi, puisque la culture flamande a été mise en lumière lors d'une mission commerciale belge, en avons-nous profité pour promouvoir de la même manière la culture belge francophone? Qui a rempli cette mission de promotion culturelle? Pouvez-vous faire le point sur les aspects de la culture francophone qui auraient été mis en avant?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Madame la Députée, le programme officiel de la mission princière prévoyait effectivement une mise à l'honneur du peintre Rubens. Le ministre-président flamand, M. Diependaele, cumule les fonctions de chef du gouvernement régional et communautaire, ce qui lui permet de promouvoir à la fois les aspects économiques et culturels de la Flandre. Il s'agit d'un choix de nos collègues de la Communauté flamande. Pour la Région wallonne, c'est le ministre Jeholet qui a accompagné la mission. Son rôle consistait principalement à valoriser ses compétences liées au commerce extérieur, en appui aux entreprises et aux *start-ups* wallonnes, aux côtés de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX).

La Flandre a choisi de profiter de cette mission non seulement en tant que levier culturel, mais aussi comme outil de promotion touristique, de visibilité internationale et même d'attraction d'investisseurs. Tous ces éléments, couplés à la désignation de Leuven comme Capitale européenne de la Culture en 2030, représentent d'importantes retombées économiques potentielles. Cette dynamique offrait une occasion particulièrement propice à la promotion de la Flandre sur la scène internationale.

Pour autant, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas en retrait. Certains dossiers concrets ont été finalisés; les industries culturelles et créatives étaient au cœur de la mission, notamment à travers une participation à l'*Infinity Festival* les 9 et 10 octobre. Il s'agit d'un rendez-vous de référence qui met en lumière la rencontre entre storytelling, technologies immersives et innovation. À cette occasion, un partenariat structurant a été signé entre l'*Infinity Festival* de Los Angeles et le Kikk Festival de Namur, qui est aujourd'hui une figure de proue de l'innovation culturelle et numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce partenariat facilitera l'échange d'artistes, de créateurs de contenus et d'intervenants; il favorisera également le partage de pratiques innovantes. Sur le plan de la création cinématographique, nous avons mis en valeur la sélection aux Oscars du dernier film des frères Dardenne, symbole fort de la vitalité de notre cinéma. Toutefois, cette sélection a été annoncée trop tardivement pour être intégrée au programme officiel de la mission et le format de l'événement n'était pas le plus adapté pour ce type de promotion.

Néanmoins, j'entends votre remarque sur le déséquilibre de visibilité entre les Communautés. Il est vrai que dans le cadre de cette mission, la Flandre a pu s'appuyer sur une campagne d'ampleur autour de Rubens et sur des perspectives touristiques très clairement articulées. Pour notre part, nous avons privilégié un positionnement ciblé autour du secteur des industries créatives, dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'atouts reconnus et d'une visibilité internationale.

À l'avenir, la création d'une agence unique pour la culture, tel qu'inscrit dans la Note de politique internationale (NPI), permettra de clarifier deux missions

distinctes de ce secteur au niveau international: d'une part, les opérations de diplomatie culturelle et de visibilité, à l'instar de l'opération «Rubens», resteront du ressort de Wallonie-Bruxelles International (WBI); d'autre part, les opérations de soutien à nos artistes et créateurs seront menées par l'agence unique susmentionnée. Dans le contexte actuel, ma priorité sera toujours le soutien aux artistes et aux créateurs, comme ce fut le cas lors de cette mission princière.

Mme Isabella Greco (PS). – Les doubles fonctions que cumulent nos homologues flamands leur permettent effectivement d'adopter deux positions simultanément et, ce faisant, de faire avancer plusieurs dossiers en parallèle. Le ministre Jeholet, de son côté, aurait difficilement pu défendre la culture, étant donné que le programme de la mission se focalisait principalement sur le commerce. Cependant, en tant que Ministre-Présidente, rien ne vous aurait empêché de participer à la mission, que ce soit en personne ou à travers un membre de votre cabinet, mais cela aurait peut-être occasionné des frais de déplacement conséquents. Quoiqu'il en soit, sachant que la progression des dossiers dépend souvent des réseaux établis, nous mesurons l'importance de tels rendez-vous. Il serait donc opportun, à l'avenir, de réfléchir à la manière de faire en sorte que ceux-ci bénéficient davantage à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je conclurai en parlant brièvement de certains de nos artistes, en l'occurrence la compagnie Héméra, issue de Charleroi. Celle-ci a lancé un financement participatif pour terminer son spectacle et n'a plus que 1 000 euros à récolter. Sachant que tous les membres de la présente commission, tous partis confondus, sont des amoureux de la culture, je me permettrai de vous transmettre le lien vers cette campagne, à laquelle votre participation sera tout à fait bienvenue.

1.15 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Avenir de la Zinneke Parade menacé»

Mme Fadila Laanan (PS). – En tant que Bruxelloise, Madame la Ministre-Présidente, vous devez bien connaître la Zinneke Parade, un défilé bruxellois biennal organisé dans notre capitale, mêlant expressions culturelles et engagement social. Créée en 2000 dans le cadre de Bruxelles, Capitale européenne de la culture, elle réunit tous les deux ans entre 1 500 et 2 000 participants, issus des dix-neuf communes et faisant partie de plus de 150 organisations partenaires et collectifs d'artistes. La Zinneke Parade attire entre 40 000 et 80 000 spectateurs dans les rues de Bruxelles. Cet événement est un rendez-vous incontournable dans la vie culturelle et sociale de la capitale.

Pourtant, il voit aujourd'hui son avenir menacé, ce qui serait, selon ses responsables, «une perte considérable à un moment où Bruxelles a plus que jamais besoin de lien et de solidarité». Ce danger est l'une des conséquences de la paralysie politique régionale et de l'absence d'un gouvernement bruxellois de plein exercice.

L'événement requiert une inscription structurelle dans le budget régional, afin d'assurer la pérennité du projet qui est fragilisé par la situation actuelle. Les responsables de la Zinneke Parade ne se préoccupent pas seulement de la situation financière compliquée à laquelle ils font face, ils veulent également garantir «la continuité d'un processus collectif qui rend visible la diversité, la créativité et la solidarité bruxelloises».

L'organisation demande des garanties de financement pour 2026, sans quoi il lui sera impossible de poursuivre les préparatifs de la prochaine édition. Bien que la subvention bruxelloise représente une grande partie du financement, les Communautés, notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres entités, soutiennent l'événement.

Comptez-vous soutenir la Zinneke Parade? Dans l'affirmative, de quelle manière? La Zinneke Parade est inscrite au patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment comptez-vous dès lors la sauvegarder et la pérenniser?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je partage pleinement votre préoccupation quant à l'avenir de la Zinneke Parade. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient activement ce projet emblématique à travers une convention pluridisciplinaire 2024-2028.

Pour l'année 2025, la subvention indexée octroyée par la Communauté française s'élève à 239 416 euros, à laquelle s'ajoutent 30 000 euros attribués par la ministre de la Jeunesse Valérie Lescrenier. La Fédération respecte les engagements pris avec les responsables de l'ASBL et réaffirme donc son attachement à cette initiative citoyenne, artistique et inclusive.

Je souhaite que la Région de Bruxelles-Capitale poursuive également son soutien à la Zinneke Parade, qu'elle accompagne depuis ses débuts. Ce projet constitue en effet un symbole fort du vivre-ensemble bruxellois, mobilise des citoyens, permet de tisser des liens, et met en valeur la diversité et la créativité qui caractérisent nos communautés.

L'appel lancé par les responsables de la Zinneke Parade s'adresse essentiellement au Parlement bruxellois et pas à celui de la Communauté française. Je demeure convaincue que la pérennisation de ce projet collectif mérite la mobilisation de tous les partenaires institutionnels concernés. J'invite l'ensemble des députés bruxellois à se mobiliser dans ce sens.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse est enthousiasmante. Bien entendu, nous, élus bruxellois, faisons notre travail au Parlement bruxellois, mais je suis rassurée de vous entendre dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à soutenir cet événement et ce dispositif, plus que jamais nécessaires.

1.16 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Impact de la réforme du chômage sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, ma question porte sur l'impact de la réforme du chômage et des aides locales à l'emploi (ALE) sur le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'aimerais me concentrer sur les conséquences au niveau du secteur culturel. Les travailleurs de ce secteur, comme beaucoup d'autres, ont reçu vendredi un coup de massue. Madame la Ministre-Présidente, cela rend ma question encore plus aiguë aujourd'hui.

Certains secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dépendent largement de dispositifs de soutien à l'emploi. Je pense par exemple à l'école, aux garderies, mais également à la culture, où certains demandeurs d'emploi bénéficient d'emplois dits ALE et contribuent à la vie culturelle dans leur commune.

Certes, ces emplois ne sont pas la panacée, ils sont trop fragiles et n'offrent pas des conditions suffisantes pour les demandeurs d'emploi qui les occupent, mais ils constituent une forme d'intégration sociale et contribuent à la vie culturelle, associative et scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, depuis la réforme du chômage au niveau fédéral, une menace plane sur l'accès de nombreux demandeurs d'emploi aux ALE à Bruxelles. Actiris estime ainsi que cela pourrait concerner plus de la moitié des demandeurs d'emploi actuellement intégrés au dispositif. Sans nouveau dispositif plus favorable, cela représente un risque de précarisation supplémentaire pour ces personnes, une fragilisation des organisations et de leurs missions, ainsi que des institutions locales des secteurs de l'enfance, de l'école et de la culture.

Madame la Ministre-Présidente, cette thématique est encore plus prégnante au vu des coupes impressionnantes qui ont été annoncées à l'issue du conclave budgétaire, notamment pour le secteur culturel. Avez-vous été sollicitée par les opérateurs concernés au sujet de la possible disparition des contrats ALE à Bruxelles? Disposez-vous de données sur les conséquences de cette réforme sur les contrats ALE mobilisés dans le secteur culturel à Bruxelles? Quelles mesures sont prévues à ce jour pour soutenir les acteurs locaux de la culture et leur permettre de poursuivre leur mission dans les meilleures conditions?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les ALE sont un maillon important de notre société. Elles permettent à des personnes inscrites au chômage ou bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS) d'assumer des missions indispensables dans notre quotidien: accompagner les enfants aux abords des écoles, surveiller l'accueil extrascolaire ou encore effectuer des tâches administratives.

J'ai lu dans la presse la préoccupation de la Région bruxelloise en ce qui concerne la réforme fédérale. Néanmoins, je n'ai pas été interpellée par les secteurs, notamment le secteur culturel. D'après mes informations, mes collègues wallons travaillent de leur côté pour faire face à cette réforme et permettre de sauvegarder cette disposition essentielle. J'invite la Région bruxelloise à également mener une réflexion afin de préserver ce dispositif.

Je reste attentive à la situation et à la disposition de mes collègues.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, en Wallonie, c'est un peu la même réponse. On dit que l'on y travaille, on souligne que les ALE sont vraiment très importantes dans le secteur de la culture, mais on ne voit rien venir. Si c'est si important que cela, il serait utile de nous donner des informations qui nous permettraient de rassurer les concernés en leur disant qu'ils seront protégés d'une manière ou d'une autre, ou encore qu'il y aura une mesure spéciale pour eux.

Je suis déçue, Madame la Ministre-Présidente, car il est capital *a minima* de savoir, étant donné tout ce qui arrive, quel va être le sort réservé à ces emplois ALE dans le secteur culturel. Je le disais à l'entame de mon propos, mais je pense que la préoccupation doit être encore plus aiguë, car la situation est catastrophique.

1.17 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Festival de la bande dessinée en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Grégory Chintinne (MR). – Dédié à la bande dessinée (BD) en Fédération Wallonie-Bruxelles le BD Comic Strip Festival s'est tenu ces 26, 27 et 28 septembre. Cet événement entièrement gratuit est une invitation à la découverte de ce secteur artistique grâce à un programme diversifié se concrétisant par des conférences, des séances de dédicace d'auteurs, des animations et des jeux pour enfants, des expositions, des ateliers, etc.

Madame la Ministre-Présidente, depuis 2015, à l'invitation de *visit.brussels*, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à cet événement. Le soutien de cette dernière se concrétisant habituellement et notamment par la remise de prix – tels que le prix Atomium –, à quel montant s'est élevée la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles cette année?

Par ailleurs, vous avez indiqué la volonté de notre Fédération de promouvoir une diversité créative à l'image de notre société. Outre les activités réalisées sur notre territoire, vous rappeliez, voici un an, soutenir, par le biais de Wallonie-Bruxelles International (WBI), la participation des lauréats de concours à des événements internationaux. À quel soutien destiné aux gagnants des concours 2024 pouvez-vous prétendre? Outre des offres de résidences à l'étranger des auteurs de BD, développez-vous, en support, des projets avec le Service général des lettres et du livre (SGLL)?

Vous avez indiqué vouloir faire de la BD un vecteur de culture dépassant nos frontières et reflétant l'originalité et la richesse de notre Communauté. À cette fin, quelles actions ont-elles été organisées? Quels projets sont-ils susceptibles de voir le jour?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le BD Comic Strip Festival a en effet connu un beau succès dernièrement, à la gare maritime de Tours & Taxis. J'espère que certains d'entre vous ont eu l'occasion d'y faire un tour. Comme chaque année depuis 2015, la Fédération a répondu à l'invitation de l'opérateur *visit.brussels* pour prendre part à cette grande fête consacrée au neuvième art.

À cette occasion, la présence de notre Fédération a été pensée autour de plusieurs axes. Tout d'abord, à travers un stand coordonné par le SGLL et entièrement dédié à la richesse et à la créativité de la BD belge francophone. Les visiteurs et visiteuses ont pu y découvrir une sélection d'ouvrages récents d'auteurs et d'autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains de ces livres sont le fruit de projets soutenus par des bourses de création; d'autres se sont distingués pour leur intérêt dans le cadre de la promotion de la bande dessinée en milieu scolaire, notamment grâce au programme «Auteurs en classe», ou encore au concours «La Petite Fureur».

Par ailleurs, une rencontre consacrée à la bande dessinée pour adolescents a mis en lumière le talent et la diversité créative de 10 jeunes auteurs et autrices belges francophones. Comme chaque année sur ce stand, des séances de dédicaces ont également été organisées. Les auteurs et autrices participant aux rencontres ont été défrayés selon les barèmes en vigueur, garantissant une juste reconnaissance de leur participation.

Enfin, à l'occasion du festival, la Fédération Wallonie-Bruxelles a remis l'un des prix Atomium, célébrant un auteur confirmé pour l'une de ses récentes productions. Le lauréat de cette année est Romain Renard, remarqué pour son roman graphique «*Revoir Comanche*». Je vous recommande chaleureusement cet album magnifique qui rend un hommage vibrant à deux figures emblématiques de la bande dessinée belge: Greg et Hermann. Ce prix est doté d'un montant de 10 000 euros et sera également célébré dans le cadre de la cérémonie des prix littéraires de la Fédération – les Espiègles – qui se déroulera le 24 novembre prochain au Théâtre royal du Parc, à Bruxelles.

Concernant vos questions relatives à l'international, sachez que le BD Comic Strip Festival a aussi été l'occasion, tant pour le public que pour les professionnels du secteur, de rencontrer l'autrice québécoise Caroline Lavergne, actuellement en résidence dans le cadre du programme d'échange littéraire avec le Québec. Ce programme, lancé en 1978 et élargi depuis 2014 à la bande dessinée,

est porté par le Conseil des arts et des lettres du Québec, WBI et l'Administration générale de la culture (AGC). Il est en cours de reconduction.

À ce propos, un des partenaires majeurs du programme Québec BD sera célébré au mois de novembre par la remise d'un prix Espiègles mettant en lumière sa contribution au rayonnement de la littérature graphique au Canada. Avec nos partenaires du Québec, la Fédération est ainsi associée à un programme scolaire littéraire et linguistique – Voyage littéraire en francophonie – et à un concours graphique destiné aux auteurs de bande dessinée.

Plus généralement, le SGLL est en relation régulière avec WBI pour partager les informations relatives aux auteurs et autrices, par exemple lors de grands salons ou événements internationaux. Il fait également part aux auteurs et autrices ainsi qu'aux opérateurs culturels actifs en bande dessinée des programmes de résidence auxquels il est associé.

M. Grégory Chintinne (MR). – La BD belge est pionnière et mérite d'être soutenue tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à l'international. Tel est le cas. Par ailleurs, elle est aussi avant-gardiste. Pour information, Tintin a «marché sur la lune» en 1954… C'était prémonitoire quand on sait que des hommes l'ont fait en 1969!

Un des jeunes auteurs que j'ai rencontrés m'a fait part de propositions de financement impliquant notamment le financement participatif. Il y a des choses à faire pour soutenir ce secteur riche, diversifié et représentatif de notre société. Pour information, cet auteur n'a pas la même orientation politique que moi, mais c'est quelqu'un avec qui j'entretiens de bonnes relations et dont j'apprécie particulièrement le travail. D'ici quelques jours, je ferai d'ailleurs une publication sur Facebook pour que vous ayez un aperçu de certaines réalisations de nos auteurs belges.

Madame la Ministre-Présidente, je vous reviendrai plus tard avec des éléments liés à la protection culturelle en ce qui concerne les œuvres de Hergé.

1.18 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Nouvelle plateforme pour les aides à la diffusion destinées au secteur artistique»

M. Grégory Chintinne (MR). – Tara, la nouvelle plateforme de gestion des aides à la diffusion artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été lancée au printemps 2025 par la Direction de la diffusion, qui fait partie de l'Administration générale de la culture (AGC). Cette plateforme a pour objectif de permettre aux diffuseurs d'introduire des demandes de labellisation de leurs structures et de permettre aux artistes d'introduire des demandes de labellisation de leurs productions artistiques. En outre, depuis le 1er septembre, cet outil a été agrémenté de nouvelles possibilités destinées aux diffuseurs labellisés. Cette plateforme unique permet notamment de centraliser toutes les démarches concernant la

labellisation, les demandes de subvention et les suivis de dossier, ce qui est particulièrement positif.

Madame la Ministre, comment les informations nécessaires à l'utilisation de cet outil ont-elles été transmises aux opérateurs concernés? La plateforme a-t-elle été conçue en collaboration avec ses potentiels utilisateurs? Par ailleurs, des améliorations techniques de Tara seraient déjà annoncées dans le courant de l'année 2026. Pourriez-vous préciser ces changements? Enfin, il semble que les délais de suivi des dossiers soient actuellement plus longs en raison du nombre de dossiers reçus. Quelles garanties pouvez-vous apporter aux artistes et diffuseurs à ce propos en vue du catalogue de 2026?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'ancien catalogue STAR, qui répertoriait les spectacles destinés aux programmateurs, arrivait effectivement en fin de vie. C'est ce constat qui a poussé le Service de la diffusion des arts de la scène à concevoir un nouvel outil, plus moderne et plus performant: la plateforme Tara. Celle-ci nous permet de poursuivre trois grands objectifs: simplifier les démarches administratives, optimiser les mécanismes de demande de subvention et accélérer leur traitement.

Concrètement, la plateforme permet déjà de gérer la labellisation des artistes, des productions et des diffuseurs. Depuis le 1er septembre 2025, les programmateurs labellisés peuvent introduire en ligne leurs demandes de subvention et de quotas, les montants de soutien réservés pour leur programmation, ainsi que les justificatifs de paiement. Les formulaires ont été repensés et ne requièrent plus que les informations essentielles. En outre, grâce au principe du «*Only Once*», les opérateurs ne doivent plus fournir plusieurs fois les mêmes documents. Dès la phase de construction, les acteurs concernés ont été tenus informés, qu'il s'agisse des artistes, des programmateurs ou des fédérations. La conception même de l'outil n'a pas directement fait l'objet d'une concertation avec les opérateurs, mais Tara est un outil évolutif qui s'adaptera à tout nouvel élément issu du décret. Aujourd'hui, toutes les démarches utiles et l'accès à Tara se trouvent dans la partie «Diffusion» du site web du Service général de la création artistique (SGCA), où des actualités sont régulièrement publiées.

Par ailleurs, il est exact que les délais de traitement des dossiers sont actuellement plus longs. Cette situation, due au volume exceptionnel de travail à absorber, est temporaire. En effet, il faut à la fois labelliser les artistes déjà présents dans l'ancien catalogue et traiter les nouvelles demandes, mais un tel surplus ne devrait pas se reproduire. Toutefois, le Service de la diffusion des arts de la scène tient à rassurer les artistes et les diffuseurs: les subventions de 2025 sont garanties et l'outil sera totalement opérationnel pour le subventionnement en ligne dès 2026. Des améliorations techniques sont d'ores et déjà prévues. L'expérience des agents et les retours des utilisateurs permettront également de faire évoluer l'outil. De

plus, un cadastre des diffuseurs sera instauré en 2026. Celui-ci donnera aux artistes une vision claire et documentée des possibilités de diffusion sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tara n'est pas qu'un simple outil informatique; c'est un véritable changement de la culture administrative, une plateforme plus simple, plus efficace, pensée avec et pour les acteurs. Les efforts consentis aujourd'hui préparent un fonctionnement plus fluide et plus rapide dès 2026. Enfin et surtout, Tara incarne véritablement l'un des objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC): une simplification administrative concrète au service de la création et de la diffusion.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, comme vous l'avez dit, la simplification administrative que permet Tara correspond aux objectifs de la DPC. De plus, la simplification des démarches faisait partie des demandes du secteur et il s'avère, en effet, que la plateforme est bien conçue par rapport à la complexité de certains formulaires. L'établissement d'un cadastre des diffuseurs est une autre bonne initiative qui offrira une vue d'ensemble aux acteurs concernés. Il est également positif que cette plateforme puisse encore évoluer.

1.19 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Actions pour l'avenir de la lecture»

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le 20 octobre prochain, la Fédération Wallonie-Bruxelles organisera, par l'intermédiaire du Service général des lettres et du livre (SGLL), une concertation relative à l'avenir de la lecture et à ses répercussions sur la société et la santé sera organisée. Cette concertation visera les professionnels du livre et de la lecture, ainsi que les opérateurs actifs dans le domaine familial. Son programme s'articulera autour d'une présentation des apports de la lecture littéraire au développement cognitif, sociocognitif, relationnel et émotionnel, ainsi qu'à la santé physique et mentale, mais aussi autour d'un gros plan sur les freins à la lecture de la littérature, comme les écrans, et d'une invitation à construire une action en faveur de la lecture. Une intervention de votre part est prévue en clôture de cet événement.

Comment les invités ont-ils été sélectionnés? La liste de ceux-ci est-elle exhaustive ou les opérateurs de terrain peuvent-ils s'inscrire de manière proactive? Le cas échéant, cet événement fait-il l'objet d'une promotion active? Enfin, quels seront le suivi et les mesures concrètes qui découleront des considérations de cette concertation?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la lecture connaît effectivement un déclin préoccupant. En France, le sixième baromètre du Centre national du livre a mis

en évidence un phénomène particulièrement alarmant de décrochage massif de la lecture à l'adolescence, qui semble subir une chute marquée dès l'âge de douze ans. Cette tendance, qui voit les écrans gagner progressivement du terrain sur les livres, n'est pas isolée et se confirme aussi bien en Fédération Wallonie-Bruxelles que dans de nombreux pays européens. Les publications récentes dans les domaines des sciences de l'éducation, des neurosciences et de la pédopsychiatrie s'accordent sur l'urgente nécessité d'une action volontariste des pouvoirs publics en vue de promouvoir la lecture auprès du jeune public, en particulier la lecture d'œuvres de fiction. Les experts de ces différents domaines considèrent unanimement que la lecture est une affaire de santé publique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreuses initiatives soutiennent déjà le livre et la lecture. Toutefois, il apparaît essentiel de réfléchir, avec les acteurs de terrain, à de nouvelles manières de sensibiliser et de mobiliser à nouveau les citoyens, en particulier les enfants et les adolescents, autour du plaisir de lire. C'est la raison de l'organisation, le 20 octobre, de l'événement que vous avez évoqué.

Au sujet des participants, l'administration et le cabinet ont établi une première liste de 400 destinataires invités à participer à cette réflexion sur l'avenir de la lecture. Il s'agit d'acteurs du livre et de la lecture, de la famille, de la santé, des médias, de la jeunesse, de l'enfance, de l'éducation et du monde politique. En d'autres termes, il s'agit d'interlocuteurs qu'il semblait pertinent de convier pour leurs compétences, leur action sur le terrain et leurs réseaux. Cette initiative les invitera à prendre part à la réflexion et à l'action, mais aussi à assurer le relais auprès d'autres acteurs susceptibles de jouer un rôle. Du reste, la liste des invités n'est ni exhaustive ni fermée. D'ailleurs, chaque parlementaire et membre de la présente commission a également été invité.

Cette journée du 20 octobre sera importante et symbolique. Elle devra être considérée comme une première étape et ne constituera pas la concertation à proprement parler, mais bien un lancement de cette concertation. Elle inaugurera un processus de réflexion public, ouvert et collectif, notamment à travers une enquête en ligne qui sera lancée à cette occasion. L'objectif sera d'aboutir à des propositions concrètes de sensibilisation des familles à la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles à moyen et long terme, mais aussi de prévoir la création d'un événement festif annuel autour de la lecture pour les familles. La communication de l'appel à participation est assurée par les sites www.culture.be et livre.cfwb.be, ainsi que par les personnes conviées.

Bien entendu, il n'est pas encore possible de définir les actions concrètes ou les procédures de suivi auxquelles aboutira cette concertation. Nous devrons en attendre les résultats. En revanche, la journée du 20 octobre proposera de grands axes autour desquels sera structurée la réflexion, notamment l'évaluation de l'impact des actions entreprises vis-à-vis des habitudes de lecture au sein des familles. Les étapes prévues pour le processus seront les suivantes: premièrement, après la

journée du 20 octobre, une grande enquête en ligne sera accessible jusqu'à la fin du mois de décembre. Les réponses à cette enquête seront analysées entre janvier et mars 2026. Ce travail effectué, il faudra formuler des propositions et établir, avant la fin du premier semestre de 2026, un planning pour la concrétisation du travail de sensibilisation et de mobilisation.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous réinterrogerai ultérieurement pour connaître les actions concrètes auxquelles aboutira la journée du 20 octobre. Je conçois bien qu'il vous est difficile d'en présenter un aperçu aujourd'hui. Du reste, nous partageons le constat selon lequel la baisse de la lecture est un problème qui affecte non seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi l'Europe et le reste du monde. Les réseaux sociaux et les écrans contribuent effectivement à ce recul. Il est essentiel de considérer cette problématique comme un enjeu de santé publique.

Pour terminer sur une note positive, je citerai Georges Duhamel: «La lecture, c'est comme les auberges espagnoles, on n'y trouve que ce que l'on y apporte.»

1.20 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Accessibilité des musées aux personnes malvoyantes»

Mme Valérie Bluge (MR). – En région liégeoise, le Trinkhall Museum, en collaboration avec l'ASBL La Lumière, a récemment développé un dispositif innovant afin de rendre l'art accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes. Grâce à l'utilisation de supports en relief et d'audiodescriptions précises, certaines œuvres sont désormais «palpables», offrant ainsi une expérience artistique complète et inclusive.

Cette démarche pionnière, qui associe étroitement institutions culturelles et associations spécialisées, illustre à la fois la faisabilité technique et l'impact humain d'une accessibilité pensée dès la conception des expositions. Une démarche qui illustre un objectif crucial à mes yeux: faire en sorte que l'accès à la culture – et en particulier aux arts plastiques – ne soit pas conditionné par les capacités visuelles.

Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient-elle actuellement pour encourager ou soutenir, sur les plans tant technique que financier, des projets favorisant l'accessibilité culturelle? Si oui, par quels dispositifs concrets? Dans quelle mesure de telles initiatives pourraient-elles être généralisées, afin que l'accessibilité ne soit plus l'exception, mais devienne la norme dans nos institutions muséales et culturelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'accessibilité de la culture à tous les publics est l'un des fondamentaux des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette accessibilité couvre naturellement l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour ce qui a trait au secteur muséal, le décret sectoriel prévoit plusieurs dispositions destinées à améliorer cette accessibilité, telles que l'obligation d'organiser des activités de médiation adaptées à tous les publics, ou encore celle de disposer de locaux répondant aux normes d'accessibilité. Dans ce cadre, l'analyse des dossiers de renouvellement et de reconnaissance par les services du gouvernement offre la possibilité de rappeler aux opérateurs les recommandations relatives à l'accessibilité, les outils de diagnostic et de certification à disposition, ainsi que les différentes possibilités de financement.

Les services du gouvernement mènent également des enquêtes sur le sujet auprès des musées reconnus, s'assurant ainsi de relever les défis propres au secteur muséal. La dernière enquête a révélé que les dispositifs audio et tactiles destinés aux personnes malvoyantes sont présents en permanence dans un peu plus d'un tiers des musées ayant répondu et que la moitié de ces musées proposent régulièrement des activités pour ce public spécifique. L'enquête a révélé qu'un tiers de ces musées organisent des activités qui sont dédiées aux personnes malentendantes. Enfin, plus de 80 % des musées sondés sont totalement ou partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le sondage a aussi permis d'identifier plusieurs freins persistants à l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les musées. Le premier frein est le manque d'informations dont estiment disposer les opérateurs, tant sur les recommandations que sur les certifications et dispositifs à instaurer. Le deuxième est d'ordre financier: pour certains musées, l'acquisition d'équipements ou l'aménagement des espaces pour les PMR constitue un poste de dépense difficilement finançable. Pour pallier ces lacunes, les fédérations de musées jouent un rôle crucial: elles offrent un accompagnement par le biais de vadémécums, de normes, de guides pratiques ou encore d'ateliers participatifs.

Les organismes régionaux chargés du tourisme proposent des démarches similaires et des subventions spécifiques en vue d'améliorer l'accessibilité des lieux concernés. Il existe par ailleurs des opérateurs spécialisés, soutenus par les services publics, qui accompagnent les musées dans l'amélioration de leur accessibilité. Je pense notamment à l'ASBL Access-i, qui permet de diagnostiquer et de faire certifier son accessibilité; ou encore à l'ASBL Les Amis des Aveugles qui, en collaboration avec des musées reconnus, organise des formations destinées aux médiateurs culturels et touristiques.

Enfin, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des dispositifs d'aide complémentaires aux subventions de fonctionnement, tels que les subventions d'équipement ou d'infrastructure, contribuent à l'amélioration de l'accessibilité de nos opérateurs.

Pour conclure, je souligne que l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap occupe une place centrale dans les réflexions et donne lieu à de nombreuses initiatives inscrites dans une dynamique d'amélioration continue. J'encourage toutes les parties prenantes – et les artistes en particulier – à continuer à

concevoir leurs actions et leurs créations en tenant compte des besoins de tous les publics.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, vos réponses laissent entendre que la question de l'accessibilité occupe une place centrale dans les préoccupations de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Région wallonne est également active dans ce domaine.

Il y a peu de temps, j'ai eu l'occasion de discuter avec une personne responsable de l'accueil des personnes en situation de handicap, un référent «accessibilité» pour l'Université de Liège (ULiège). Dans ce cadre un peu différent de l'enseignement supérieur, cette personne m'a assurée de l'existence de nombreux dispositifs faciles à mettre en œuvre et très peu coûteux, voire gratuits. Elle déplorait que de nombreuses institutions n'ont tout simplement pas connaissance de la plupart de ces outils ni de la législation qui leur permettrait de bénéficier d'un accompagnement et de réduire ainsi les coûts d'aménagement.

Comme vous, j'encourage les acteurs de terrain, les membres des associations, les artistes ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne à communiquer plus efficacement pour élargir les possibilités d'accès aux activités culturelles à toutes les personnes en situation de handicap. Nous venons de parler des personnes malvoyantes, mais nous ne devons pas oublier les personnes malentendantes et toutes celles qui souffrent de handicaps parfois invisibles. Ce sujet me tient particulièrement à cœur et j'y reviendrai certainement.

1.21 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État d'avancement du dossier de rénovation de l'Hôtel de Biolley à Verviers et perspectives pour le projet muséal»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, votre visite sur le site du futur projet muséal verviétois situé à l'Hôtel de Biolley ce vendredi 10 octobre constitue un signal important pour la relance de ce dossier patrimonial et culturel majeur pour notre région. En effet, la rénovation de l'Hôtel de Biolley, bâtiment emblématique, est au cœur d'un projet de musée d'histoire et de mémoire local, porté par la ville de Verviers et soutenu par de nombreux acteurs culturels et associatifs.

Vous aviez indiqué, lors d'une réunion de commission de janvier dernier en réponse à l'une de mes précédentes questions, que la demande de subvention relative à la rénovation de l'Hôtel de Biolley à Verviers en était à la deuxième étape du processus, soit celle de l'accord sur l'avant-projet, et que votre cabinet devait encore l'analyser.

Ce projet, au-delà de la seule restauration du bâtiment, vise à donner une place forte à la culture et au patrimoine dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, durement touché par les inondations et par les difficultés socio-économiques. Il est donc crucial qu'il puisse se concrétiser.

Que retirez-vous de cette visite de terrain? A-t-elle permis de clarifier les perspectives de financement et de calendrier pour ce projet muséal attendu de longue date? Quel est aujourd'hui l'état d'avancement précis de l'instruction du dossier de rénovation de l'Hôtel de Biolley par votre cabinet et l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles suites concrètes sont envisagées après l'étape de l'accord sur l'avant-projet? Quand peut-on espérer une décision sur l'octroi d'une éventuelle subvention? Enfin, comment ce projet s'inscrit-il dans votre vision globale de soutien à la culture, au patrimoine et à la revitalisation par la culture des centres urbains en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Comme j'ai pu le remarquer au cours de ma visite à Verviers, vendredi 10 octobre dernier, le projet de restauration, d'extension et de réaffectation de l'Hôtel de Biolley en musée d'art et d'histoire est ambitieux. Ce projet avait déjà obtenu un accord de principe en 2009 de la part de la ministre de la Culture de l'époque. Au niveau de l'administration de la Communauté française, nous sommes actuellement au stade de l'accord sur l'avant-projet.

La subvention envisagée pour la rénovation de l'Hôtel de Biolley est de 3,5 millions d'euros, soit 40 % d'un montant subventionnable par la Communauté française de 9 millions d'euros. Par ailleurs, une subvention de 5 millions d'euros a été confirmée par la Région wallonne. Le coût total du projet établi par la ville de Verviers est, quant à lui, de 19,7 millions d'euros. Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2003 portant application des articles 4 et 6 du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles, il convient de rappeler que la procédure d'octroi des subventions comporte quatre étapes: l'accord de principe, l'accord sur l'avant-projet, l'accord sur projet et l'accord ferme. Ni l'accord de principe, ni l'accord sur l'avant-projet, ni l'accord sur projet ne peuvent être considérés comme un engagement ferme. Ce n'est qu'au stade de l'accord ferme et avec l'approbation du gouvernement que l'engagement définitif de la Communauté française est acquis. Sur la base des estimations de la Direction des infrastructures culturelles, si la Communauté française intervient financièrement dans ce projet, l'engagement de la subvention pourrait intervenir en 2026.

Toutefois, selon l'évolution en ce qui concerne les subventions de la Communauté française pour les infrastructures culturelles. Cependant, bien qu'elle ait été augmentée ces dernières années, la dotation annuelle aux infrastructures culturelles inscrite au budget du ministère est de 9,6 millions d'euros. Ces moyens n'ont pas été remis en question dans le cadre du dernier conclave budgétaire.

Cette dotation couvre à la fois des subventions aux communes pour la rénovation de leurs infrastructures, mais aussi les investissements dans les bâtiments culturels appartenant à la Communauté française, dont pas moins d'un tiers sont des

bâtiments classés. Ces infrastructures nécessitent, elles aussi, des investissements importants en qui concerne tant la sécurité que leurs performances énergétiques.

À ce stade, compte tenu des moyens limités et de la nécessité d'investir dans les bâtiments appartenant à la Communauté française, je ne peux assurer que le gouvernement pourra intervenir financièrement dans la rénovation de l'Hôtel de Biolley, d'autant plus que Verviers sollicite également des moyens supplémentaires pour la rénovation du Grand Théâtre de Verviers. J'ai eu l'occasion de l'expliquer vendredi dernier, sur place.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'étais présent, comme vous, lors de cette visite durant laquelle j'ai pu constater le caractère crucial du projet de rénovation de l'Hôtel de Biolley.

Pour répondre aux musées en souffrance à la suite des inondations, il est essentiel que la ville de Verviers – autant la commune que l'arrondissement – obtienne un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce projet. Des investissements d'un montant de 5 millions d'euros ont été avancés; il est inconcevable de rembourser l'intégralité ou une partie d'une telle somme.

Ce projet de rénovation participe aussi à la relance du centre-ville et à l'extension, grâce à la création d'un réseau d'acteurs, de la culture au niveau de l'arrondissement de Verviers. Je suis attentif aux difficultés financières que traverse la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous évoquez une intervention éventuelle de 3,5 millions d'euros, conditionnée à divers arbitrages. Dans les mois et les années à venir, j'espère que la Fédération pourra «faire sa part», selon une expression qui vous est chère, à l'instar de son intervention sur le projet du Grand Théâtre; les montants de 10 millions d'euros et de 3,5 millions d'euros d'extension ont été fortement appréciés puisqu'ils ont permis de relancer cette rénovation. Je souhaite que vous répétiez l'opération.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Clémentine Barzin, intitulées «Tensions internes au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)» et «Propagande anti-policiers au festival Esperanzah!», de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Menaces sur le secteur de l'éducation permanente», de M. Charles Gardier, intitulées «Hôtel Biolley», «85 ans des Jeunesses musicales», «Visite sur les objectifs culturels de la ville de Verviers», «Nouveau classement de *Playright*», «Analyse des subventions facultatives dans les compétences de la ministre» et «Opération "Coq en Lys"», et de Mme Fadila Laanan, intitulée «Moratoires relatifs au secteur culturel», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 12h25.